

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**

**N°2023/21 à N°2023/43**

**DU CONSEIL COMMUNAL**

**DU 12 AVRIL 2023**

L'an deux mille vingt-trois, le 12 avril 2023, le Conseil Communal de la Commune de Lomme s'est réuni sous la Présidence de Monsieur Olivier CAREMELLE, Maire de la Commune Associée de Lomme, à la suite de la convocation en date du six avril deux mille vingt-trois, laquelle convocation a été publiée sur le site de la Ville, conformément à la loi.

Nombre de conseillers en exercice : 35

**PRESENTS :**

M. Olivier CAREMELLE, Maire.

Mme Delphine BLAS – M. Jean-Christophe LIPOVAC — M. Michel VANHEE –  
Mme Karima HARIZI – M. André BUTSTRAEN – Mme Claudie LEFEBVRE – M. Bouchta DOUICHI –  
Mme Cécile MESANS – M. Alain GRILLET, Adjoints au Maire.

Mme Mauricette GOURDIN – Mme Monique LEROY – Mme Marie-Pierre SEGOND –  
M. Serge THERY – Mme Valéria GRASELLI – M. Philippe LEMIERE – Mme Nouria BELAYACHI –  
M. Roger VICOT – Mme Isabelle CAMBIER – Mme Anne LEDUC – M. Cédric BERLEMONT – M. Lucas  
LEROY – Mme Stéphanie MORELLI – M. Lucas WACRENIER – Mme Claire ZYTKA-TARANTO –  
M. Vincent DHELIN – Mme Véronique DELEPLANQUE – M. Joffrey LEROY – Mme Catherine de  
RUYTER – M. Jérôme FRANCCIN – M. Nicolas GROSSE – M. Maxime MOULIN, Conseillers  
Communaux.

**EXCUSES :**

Mme Muriel SERGHERAERT, Adjoint au Maire

M. Romain FYVEY, Conseiller Communal.

**ABSENT :**

M. Roger LAURENT, Conseiller Communal

Madame Muriel SERGHERAERT a donné pouvoir à Madame Delphine BLAS.

Monsieur Romain FYVEY a donné pouvoir à Monsieur Jean-Christophe LIPOVAC.

## CONSEIL COMMUNAL DE LOMME

SEANCE

Du 12 avril 2023

### DELIBERATION

#### 2023/ 29 - PLAN LOCAL DE PROMOTION SANTE 2023-2026.

« La santé est un état de complet bien-être physique, mental et social, et ne consiste pas seulement en une absence de maladie ou d'infirmité ». C'est ainsi que l'Organisation Mondiale de la Santé (OMS) définit ce concept.

En matière de prévention, l'Organisation Mondiale de la Santé alerte sur les conséquences de la baisse significative des dépistages, notamment en cancérologie, et les effets que cela aura sur la mortalité dans les années à venir.

Le dérèglement climatique et plus largement les questions environnementales viennent aussi se surajouter à cette situation et conduisent à la naissance de nouveaux troubles, hier encore inconnus, nommés « éco-anxiété ».

La baisse du nombre de médecins traitants, la pénurie de certains spécialistes, mais aussi la problématique de la souffrance psychologique sont plus que jamais présentes.

Depuis de nombreuses années, la Ville et le CCAS, le secteur hospitalier, la médecine de ville et les associations sont présents auprès des habitants.

La Ville de Lomme participe à l'amélioration de la santé de ses habitants par des actions de prévention et de promotion de la santé :

Ateliers cuisine (en prévention de maladies cardiovasculaires et ou du diabète / pour apprendre des recettes faciles et accessibles en famille / à destination des seniors / en prévention de la surconsommation de sucre chez les jeunes) ;

- Opérations petits déjeuners dans les écoles ;
- Ateliers lecture d'étiquettes ;
- Rendez-vous de la santé ;
- Ateliers gym équilibre à destination des seniors ;
- Ateliers mémoire à destination des seniors ;
- Ambassadeurs pour la qualité de l'air en partenariat avec l'Association pour la Prévention de la Pollution atmosphérique ;
- Parcours éducatif sport santé ;
- Octobre Rose (marche, atelier autour des seins).

Elle a fait de l'Alimentation et la Santé une de ses priorités au sein de la délibération « Lomme en TransitionS : Horizon 2030 - Délibération-cadre - Feuille de route » adoptée en Conseil Communal du 8 décembre 2021 (délibération n°2021/101) et en Conseil Municipal du 10 décembre 2021 (délibération n° 21/555). Enfin le Conseil Communal a signé une charte d'engagement « Ville et Territoires sans perturbateurs endocriniens » le 23 juin 2021.

L'objectif de ce Plan Local de Promotion Santé est de renforcer la coordination de ces acteurs, d'aller vers les publics aujourd'hui les plus éloignés du soin afin de construire de

vrais parcours de soins mais aussi d'intégrer la dimension santé dans l'ensemble des actions à destination des habitants et des politiques publiques.

Le Plan Local de Promotion Santé va se déployer progressivement autour de 6 axes prioritaires, à savoir :

- Axe 1 : Renforcer la démocratie en santé,
- Axe 2 : Développement des comportements favorables à la santé,
- Axe 3 : Promotion de la Santé Mentale et lutte contre les souffrances psychiques,
- Axe 4 : Promotion et développement du « Sport Santé »,
- Axe 5 : Développer les approches innovantes et transversales en matière de santé publique : Culture et Numérique,
- Axe 6 : Promotion du bien-être au travers d'actions en faveur de l'environnement.

Ce plan vient compléter des nombreux engagements déjà pris par la Ville tels que le Pacte Lille Bas Carbone, le Plan Lillois pour le Climat, le Projet Educatif Global, la Stratégie Jeunesse, les démarches Ville Amie des Aînés et Ville Amie des Enfants, les programmes de rénovation et de construction, l'aménagement urbain, la promotion du sport santé et bien d'autres encore.

Le diagnostic santé, les temps d'échange avec les partenaires associatifs des pôles ressources, les professionnels de santé, les institutionnels, les ambassadeurs ont permis de définir les orientations de ce plan.

Si le plan s'adresse à tous les habitants, un regard particulier sera porté sur des publics prioritaires : les habitants des quartier « Politique de la Ville », les familles monoparentales, les jeunes et étudiants, les hommes (sur axe prévention notamment).

Il sera complété par des actions mises en place progressivement au cours du mandat.

Une instance de concertation Santé sera créée et se réunira avec les partenaires une fois par an. Les usagers seront associés au déploiement du plan et à son évaluation.

Le Conseil Communal, après en avoir délibéré, décide de bien vouloir :

- ◆ **ADOPTER** le Plan Local de Promotion Santé 2023-2026, ci-annexé.

ADOPTE A LA MAJORITE,

Abstention : M. MOULIN

Fait et délibéré à Lomme, les jour, mois et an ci-dessus.

Pour expédition conforme,



Le Maire de Lomme

PUBLIE LE : 28 AVR. 2023

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Lille dans un délai de 2 mois à compter de sa publication. Le Tribunal Administratif peut aussi être saisi par l'application informatique « Télérecours Citoyens » accessible par le site Internet [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr).



# PLAN LOCAL DE PROMOTION SANTE

Lille – Lomme – Hellemmes

2023-2026

*« La santé est, de tous les trésors, le plus précieux et le plus mal gardé »*

*Joseph Sonial-Dubay*

# Edito



La crise sanitaire a été le vecteur qui a mis en lumière les difficultés de soins et d'accès aux soins sur notre territoire : la baisse du nombre de médecins traitants, la pénurie de certains spécialistes, comme les gynécologues et dermatologues, mais aussi la problématique de la souffrance psychologique qui est plus que jamais présente.

D'autres effets se font sentir : l'Organisation Mondiale de la Santé alerte sur les conséquences de la baisse significative des dépistages, notamment en cancérologie, et ses effets sur la mortalité dans les années à venir.

Constats certes un peu alarmistes mais pour la Ville de Lille et ses partenaires une alerte à entendre, une mobilisation à décréter et l'occasion de démontrer, encore, que les acteurs de la santé lillois savent faire face et se mobiliser.

Depuis de nombreuses années, la collectivité, le secteur hospitalier, la médecine de ville et les associations sont présents auprès des Lillois. L'objectif de ce plan local de promotion de la santé est de renforcer la coordination de ces acteurs, d'aller vers les publics aujourd'hui les plus éloignés du soin afin de construire de vrais parcours mais aussi d'intégrer la dimension santé dans l'ensemble des actions à destination des Lillois et des politiques publiques.

Face à l'ampleur de la tâche, la réponse ne peut être que collective et coordonnée.

Martine AUBRY  
Maire  
Ville de LILLE

Marie-Christine STANIEC-WAVRANT,  
Adjointe au Maire déléguée à la santé,  
Ville de LILLE

*Pour les communes associées :*

Olivier CAREMELLE  
Maire  
Ville de LOMME

Franck GHERBI  
Maire  
Ville de HELLEMMES

Muriel SERGHERAERT  
Adjointe chargée de la santé  
Ville de LOMME

Karine TROTTEIN  
Conseillère communale déléguée  
à la Santé communautaire et  
à l'Action Intercommunale  
en matière de Santé,  
Santé Mentale et Citoyenneté  
Ville de HELLEMMES

## **PREAMBULE : LILLE, VILLE ENGAGEE EN SANTE**

La santé est un bien commun, c'est l'une des premières préoccupations des citoyens. Le bien-être de chaque individu est une des conditions du bien-vivre ensemble.

Lieu de vie quotidienne et de lien social, les communes sont un échelon territorial pertinent pour la mise en place d'une politique de santé. La proximité avec la population permet un repérage des problématiques et peut conduire à la construction et à l'adaptation d'actions volontaristes. La Ville participe ainsi par ses initiatives à l'amélioration de la santé de ses habitants.

Le territoire Lille Lomme Hellemmes est engagé depuis longtemps sur les questions de santé.

Plusieurs délégations dans le cadre des missions qui sont les leurs, abordent aussi la santé de la population.

C'est pourquoi, le document suivant est élaboré grâce aux éléments transmis par les directions et les élus et fait référence aux délibérations et plans d'actions déjà votés

Il s'agit d'un plan de prévention pour 3 ans avec des axes de travail et des orientations. Il est partagé avec les partenaires et un plan d'actions sera disponible chaque année.

## Documents cadre ayant permis l'élaboration de ce plan

- **Plan lillois pour le Climat 2021-2026**  
Délibération 21/277 du 29 Juin 2021
- **Pacte « Lille Bas Carbone » signé en 2021**  
Délibération 21/275 du 29 Juin 2021
- **Charte de lutte contre les perturbateurs endocriniens signée en septembre 2022**  
Délibération 21/350 du 29 Juin 2021
- **Plan lillois de lutte contre les souffrances psychiques**  
Présentation officielle le 08 juillet 2021
- **« Stratégie Jeunesse 2021-2025 » en direction des jeunes lillois de 12 à 25 ans**  
Délibération 21/428 du 08 Octobre 2021
- **Plan de prévention et de lutte contre les discriminations LGBTQIA+**  
Délibération 21/661 du 10 décembre 2021
- **Projet Educatif Global 2022-2026 en direction des enfants de 0 à 18 ans**  
Délibération 22/452 du 30 Septembre 2022
- **Plan de Lutte contre les Exclusions en direction des publics en fragilité**  
Délibération 23/10 du 03 Février 2023

# Table des matières

|   |           |
|---|-----------|
| <b>Première partie : La santé un bien commun</b> .....  | <b>9</b>  |
| <b>I. La définition</b> .....   | <b>9</b>  |
| <b>II. Les déterminants sociaux de la santé</b> .....   | <b>10</b> |
| <b>III. Le diagnostic des territoires</b> .....   | <b>10</b> |
| 3.1 La population et les données socio-économiques.....   | 10        |
| 3.2 L'accès aux soins et à la santé et la couverture santé.....   | 12        |
| 3.3 Le recours aux soins .....  | 13        |
| 3.4 La prévention.....  | 14        |
| 3.5 La mortalité .....  | 15        |
| 3.6 L'offre de soins.....   | 15        |
| <b>Deuxième partie : Les orientations stratégiques du Plan Local de<br/>Promotion de la Santé de Lille-Lomme-Hellemmes</b> .....  | <b>18</b> |
| Les six axes du Plan Local de Promotion Santé .....   | 18        |
| Le public .....   | 18        |
| <b>Axe 1 : Renforcer la démocratie en santé</b> .....   | <b>20</b> |
| <b>I. La définition, les enjeux</b> .....   | <b>20</b> |
| <b>II. Les dynamiques existantes</b> .....  | <b>20</b> |
| Les Pôles Ressources Santé .....  | 20        |
| Les Ambassadeurs Santé .....  | 21        |
| <b>III. Les orientations stratégiques du Plan Local de Promotion Santé</b> .....  | <b>21</b> |
| Orientation 1 : Renforcer et développer le réseau d'acteurs sur l'ensemble du territoire .....  | 21        |
| Orientation 2 : Soutenir et encourager les initiatives d'habitants pour une santé de proximité .....  | 21        |
| Orientation 3 : Soutenir les initiatives associatives .....   | 22        |
| <b>Axe 2 : Développement des comportements favorables à la santé</b> .....  | <b>23</b> |
| <b>I. La définition, les enjeux</b> .....   | <b>23</b> |
| <b>II. Les actions et dynamiques existantes autour de la prévention</b> .....   | <b>24</b> |
| 2.1 Communication et relais d'informations .....  | 24        |
| 2.2 Dépistage .....   | 25        |
| 2.3 La prévention et la lutte contre les addictions .....   | 26        |
| 2.4 La prévention des infections sexuellement transmissibles .....  | 27        |
| <b>III. Soutenir les dynamiques locales autour de l'alimentation</b> .....  | <b>28</b> |
| <b>IV. Les publics concernés</b> .....  | <b>30</b> |
| 4.1 Accompagnement dès les premières années de la vie .....   | 30        |
| 4.2 Des personnes porteuses de handicaps .....  | 32        |
| 4.3 Des personnes âgées .....   | 32        |
| 4.4 Des personnes LGBTQIA+ .....  | 33        |
| 4.5 Les publics en précarité .....  | 33        |
| <b>V. L'accès aux soins</b> .....   | <b>33</b> |
| <b>VI. Les orientations stratégiques du Plan Local de Promotion Santé</b> .....   | <b>34</b> |
| Orientation 1 : Contribuer à une couverture santé pour tous.....  | 34        |
| Orientation 2 : Développer les actions de promotion de la santé en proximité et favoriser la<br>participation des habitants sur les campagnes nationales et locales de prévention santé ..... | 35        |
| Orientation 3 : Promouvoir les dynamiques locales autour de l'éducation à l'alimentation variée, saine<br>et durable .....  | 35        |
| Orientation 4 : Favoriser la continuité dans le parcours santé au travers du partenariat Ville –<br>Communautés Professionnelles Territoriales de Santé - Secteur Hospitalier .....           | 36        |

|   |           |
|---|-----------|
| <b>Axe 3 : Promotion de la santé mentale et lutte contre les souffrances psychiques.....</b>  | <b>37</b> |
| <b>I. La définition, les enjeux.....</b>  | <b>37</b> |
| <b>II. Les dynamiques existantes .....</b>  | <b>37</b> |
| <b>III. Les orientations stratégiques du Plan Local de Promotion Santé.....</b>   | <b>38</b> |
| Orientation 1 : Promotion de la santé mentale et développement de la connaissance sur l'offre de soins en santé mentale .....   | 39        |
| Orientation 2 : Former les professionnels de première ligne à la santé mentale .....  | 39        |
| Orientation 3 : Fluidifier les parcours de soins en santé mentale : repérage précoce, orientation et accompagnement .....   | 40        |
| <b>Axe 4 : Promotion et développement du « Sport Santé » .....</b>  | <b>41</b> |
| <b>I. La définition, les enjeux.....</b>  | <b>41</b> |
| <b>II. Les dynamiques existantes et l'offre sportive en ville.....</b>  | <b>41</b> |
| 2.1 Encourager la pratique sportive pour tous .....   | 41        |
| 2.2 Des parcours sport santé au cœur de la ville : les chemins de la forme.....   | 42        |
| 2.3 Le développement du « sport-santé » à destination des enfants (Projet Educatif Global 2022-2026).....   | 42        |
| 2.4 Le sport adapté aux seniors.....  | 43        |
| <b>III. Les orientations stratégiques du Plan Local de Promotion Santé.....</b>   | <b>44</b> |
| Orientation 1 : Améliorer la connaissance des habitants et des professionnels sur l'offre sportive du territoire LHL .....  | 44        |
| Orientation 2 : Renforcer et développer les actions de promotion du sport-santé.....  | 44        |
| Orientation 3 : Permettre aux publics les plus fragilisés d'être acteur de leur santé au travers du sport et des activités physiques .....                            | 45        |
| <b>Axe 5 : Développer les approches innovantes et transversales en matière de santé publique : Culture et Numérique .....</b>   | <b>46</b> |
| <b>I. La définition, les enjeux.....</b>  | <b>46</b> |
| <b>II. Les dynamiques et actions existantes .....</b>   | <b>46</b> |
| 2.1 La Culture .....  | 46        |
| 2.2 Le Numérique .....  | 48        |
| <b>III. Les orientations stratégiques du Plan Local de Promotion Santé.....</b>   | <b>48</b> |
| Orientation 1 : Poursuivre la promotion de la culture comme levier positif de la santé .....  | 48        |
| Orientation 2 : Promouvoir le numérique comme outil d'accès à la santé et accompagner les populations pour un numérique inclusif au service de la santé de tous ..... | 48        |
| <b>Axe 6 : Promotion du bien-être au travers d'actions en faveur de l'environnement .....</b>   | <b>49</b> |
| <b>I. La définition, les enjeux.....</b>  | <b>49</b> |
| <b>II. Les dynamiques existantes .....</b>  | <b>50</b> |
| 2.1 Poursuivre des projets d'urbanisme favorables à l'amélioration du cadre de la vie et à la santé .....   | 50        |
| A. Le Pacte Lille Bas carbone et la mobilisation des acteurs du territoire.....   | 50        |
| B. La renaturation et le déploiement d'un maillage écologique et paysager .....   | 50        |
| C. Le développement des mobilités actives et durables.....  | 51        |
| D. Des projets innovants et exemplaires au service de la santé .....  | 51        |
| E. Améliorer l'habitat .....  | 53        |
| 2.2 Lutter contre les perturbateurs endocriniens et préserver la qualité de l'air .....   | 53        |
| A. Lutter contre les perturbateurs endocriniens .....   | 53        |
| B. Poursuivre la surveillance de la qualité de l'air intérieur dans les locaux municipaux .....   | 54        |
| C. Améliorer la qualité de l'air extérieur .....  | 55        |
| D. Poursuivre les actions portant sur les sites et sols pollués.....  | 55        |
| E. Lutter contre les pollutions industrielles .....   | 55        |
| F. Maintenir le suivi des champs électromagnétiques sur le territoire lillois .....   | 55        |
| G. Air, bruit... : développer des réseaux citoyens pour le bien-être de tous .....  | 56        |
| H. Prévenir et gérer les épisodes de canicules .....  | 56        |
| <b>III. Les orientations stratégiques du Plan Local de Promotion Santé.....</b>   | <b>57</b> |

|   |    |
|---|----|
| Orientation 1 : Continuer le développement des projets d'urbanisme favorables à la santé .....  | 57 |
| Orientation 2 : Développer des dynamiques coordonnées autour de la lutte contre les perturbateurs endocriniens et poursuivre le travail engagé sur la préservation de la qualité de l'air ..... | 57 |

**Troisième partie : Une démarche de santé publique intégrée au cœur des politiques locales et nationales ..... 58**

|   |    |
|---|----|
| I. Les sept orientations de l'Agence Régionale de Santé .....   | 58 |
| II. La CPAM : lutter contre les inégalités de santé .....   | 58 |
| III. La Région .....  | 59 |
| IV. Le Département : chef de file de l'action sociale .....   | 60 |
| V. La coordination nationale, Lille : membre actif du Réseau français des Villes Santé de l'OMS ..... | 61 |

**Quatrième partie : La conduite du plan ..... 62**

|  |    |
|--|----|
| I. Le pilotage .....                                       | 62 |
| 1.1 L'assemblée générale : le Conseil Local de Santé ..... | 62 |
| 1.2 Le comité de pilotage.....                             | 62 |
| 1.3 Les commissions thématiques .....                      | 63 |
| II. L'évaluation .....                                     | 63 |
| III. Le calendrier .....                                   | 64 |
| IV. Le tableau de synthèse .....                           | 65 |

# Première partie : La santé un bien commun

## I. La définition

La définition de la santé ne peut se limiter à l'absence de maladie.

« La santé est un état de complet bien-être physique, mental et social, et ne consiste pas seulement en une absence de maladie ou d'infirmité ». C'est ainsi que l'Organisation Mondiale de la Santé (OMS) définit ce concept.

Cette définition permet une vision de la santé dans ses différentes composantes (prévention, soins curatifs, de rééducation, accompagnement médico-social, vie quotidienne) pour mieux prendre en compte les contextes environnementaux et sociaux qui déterminent, à plus ou moins long terme, l'état de santé des populations.

### **LA PROMOTION DE LA SANTE, UNE ACTION POUR AMELIORER LA SANTE DE TOUS.**

La première Conférence Internationale pour la Promotion de la Santé, s'est réunie à Ottawa sous l'égide de l'OMS et a adopté le 21 novembre 1986 la charte dite « charte d'Ottawa » en vue de contribuer à la réalisation de l'objectif de la santé pour tous pour l'an 2000 et au-delà.

Cette charte définit la promotion de la santé :

« La promotion de la santé est le processus qui confère aux populations les moyens d'assurer un plus grand contrôle sur leur propre santé, et d'améliorer celle-ci (...) »

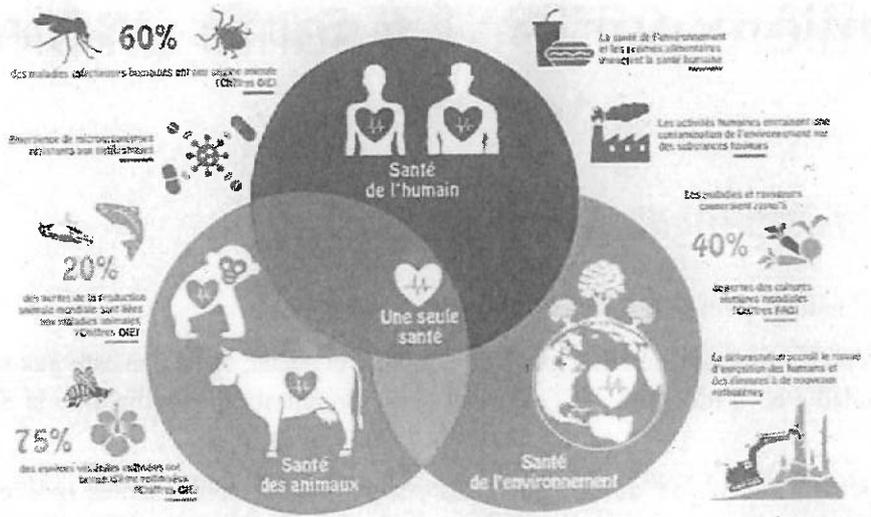
Elle guide l'action des villes santé OMS.

### *La charte d'Ottawa : principes stratégiques*



### **ONE HEALTH, UNE SEULE SANTE**

L'approche « une seule santé » est définie comme une « approche intégrée et unificatrice qui vise à équilibrer et à optimiser durablement la santé des personnes, des animaux et des écosystèmes ». Elle reconnaît que la santé humaine, la santé animale et l'environnement, à travers les écosystèmes et la biodiversité, sont éminemment liés et interdépendants.



## II. Les déterminants sociaux de la santé

La santé des populations est fortement influencée par les déterminants sociaux de santé que sont l'emploi, le type d'emploi, le chômage, l'inactivité, l'éducation, le revenu, le logement, l'environnement... qui constituent les inégalités sociales de santé.

En fonction de sa position sociale ou/et de son lieu d'habitation, un individu aura statistiquement des risques spécifiques de contracter telle ou telle maladie, une espérance de vie limitée ou une espérance de vie sans incapacité. Les inégalités de santé sont des « différences systématiques, évitables et importantes dans le domaine de la santé » observées entre des groupes sociaux. Elles résultent d'une inégalité de distribution d'une multitude de déterminants sociaux tels que le genre, le pays de naissance, la composition familiale, le revenu, la scolarité, le métier, le soutien social mais aussi d'autres déterminants plus globaux, telles que les politiques sociales.

Ainsi qu'en appelle l'Institut National de Prévention et d'Education pour la Santé (INPES), la réduction de ces inégalités nécessite le développement de politiques globales, transversales, intersectorielles et interinstitutionnelles agissant sur l'ensemble de ces déterminants.

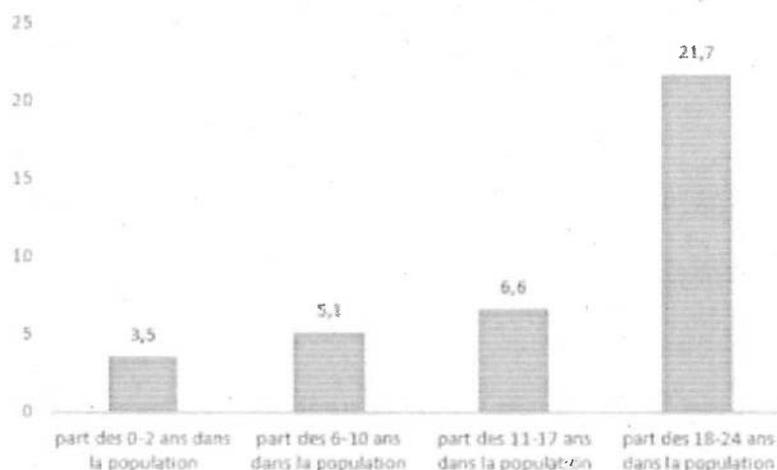
## III. Le diagnostic des territoires

### 3.1) La Population et les données socio-économiques

La population de Lille-Hellemmes-Lomme (LHL) comprend 234 475 habitants au dernier recensement de 2019. Elle est composée de 121 415 ménages dont 29 379 familles avec enfant(s), parmi lesquelles 21,6 % avec au moins 3 enfants.

En termes de structuration d'âge, le territoire LHL est considéré comme un territoire jeune.

La population de 0 à 24 ans représente 40,2 % à LHL (données INSEE 2019), du fait notamment de la présence de très nombreux établissements d'études supérieures et de formation professionnelle (environ 32000 étudiants).



A l'inverse, la présence de 65 ans et plus est plus faible. Cependant, à une échelle plus fine, leur présence est une caractéristique forte du quartier de Saint-Maurice Pellevoisin et de la commune associée de Lomme.

Le territoire de LHL dispose de 16 établissements d'hébergement pour personnes âgées dépendantes (publics, associatifs à but non lucratif et privés à but lucratif) et des résidences services.

Le tableau suivant reprend l'ensemble des personnes âgées.

*Nombre de personnes âgées de 65 ans et plus en 2019, par quartier et commune*

| IRIS                      | Population en 2019 (princ) | Total 65 ans et plus en 2019 | Part des 65 ans et plus parmi la population en 2019 en % |
|---------------------------|----------------------------|------------------------------|--|
| Bois Blancs               | 8 715                      | 981                          | 11,3   |
| Faubourg de Béthune       | 7 605                      | 745                          | 9,8  |
| Fives                     | 21 166                     | 1 904                        | 9,0  |
| Lille-Centre              | 28 935                     | 2 781                        | 9,6  |
| Lille-Moulins             | 19 478                     | 1 579                        | 8,1  |
| Lille-Sud                 | 20 195                     | 1 890                        | 9,4  |
| Saint Maurice Pellevoisin | 16 854                     | 2 599                        | 15,4   |
| Vauban Esquermes          | 19 242                     | 1 415                        | 7,4  |
| Vieux Lille               | 18 655                     | 1 816                        | 9,7  |
| Wazemmes                  | 26 908                     | 2 248                        | 8,4  |
| LILLE                     | 187 753                    | 17 960                       | 9,6  |
| Hellemmes                 | 18 458                     | 2 219                        | 12,0   |
| Lomme                     | 28 264                     | 4 553                        | 16,1   |
| LHL                       | 234 475                    | 24 731                       | 10,5   |

*Concernant les données socio-économiques*, le territoire se caractérise par une part importante de ménages en situation de fragilité socio-économique. Ainsi, à Lille-Hellemmes-Lomme, dans un quart des ménages, la personne de référence est ouvrière ou employée, et 21% des ménages ont une personne de référence sans activité professionnelle. Dans 20 % des cas, la personne de référence fait partie des cadres et professions intellectuelles supérieures, et dans 16% des professions intermédiaires.

La moitié de la population à un revenu disponible inférieur à 1 632 euros mensuel (national 1 837 euros, source Insee 2019). 26 % des habitants de LHL se situent sous le seuil de pauvreté en 2018, mais LHL a un taux de logements sociaux de 26,2 %.

### 3.2) L'accès aux soins et à la santé et la couverture santé

Les inégalités sociales et territoriales de santé concernent toute la population, sur l'ensemble du gradient social. En d'autres termes, les personnes qui ont une position sociale favorable sont en meilleure santé que celles qui sont juste au-dessous, et ainsi de suite jusqu'aux personnes les plus démunies. Ainsi, les personnes vivant dans les zones les plus défavorisées ont une moins bonne santé de façon générale.

Facteur important d'égalité de santé et de soins, la couverture santé est à vérifier sur le territoire.

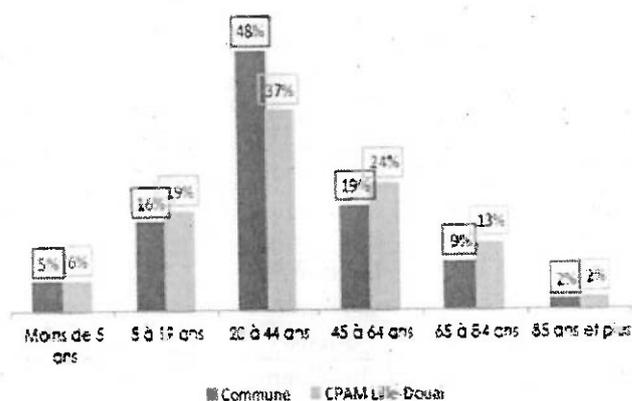
Les données de l'assurance maladie montrent sur la période du 1 février 2021 au 31 janvier 2022 sur le territoire lillois :

- 97% de la population est au régime général PUMA (Protection Universelle Maladie), soit 184 642 assurés pour 227 144 bénéficiaires.
- 62 % sont salariés.

#### Répartition des assurés selon le type de droits\*\*\*

| Droits              | Nombre d'assurés | Pourcentage d'assurés |
|---------------------|------------------|-----------------------|
| Salariés            | 114 415          | 62%                   |
| Titulaires          | 17 411           | 9%                    |
| Retraités           | 18 801           | 10%                   |
| Demandeurs d'emploi | 22 694           | 12%                   |
| Invalides           | 3 952            | 2%                    |
| Autres              | 48 162           | 26%                   |

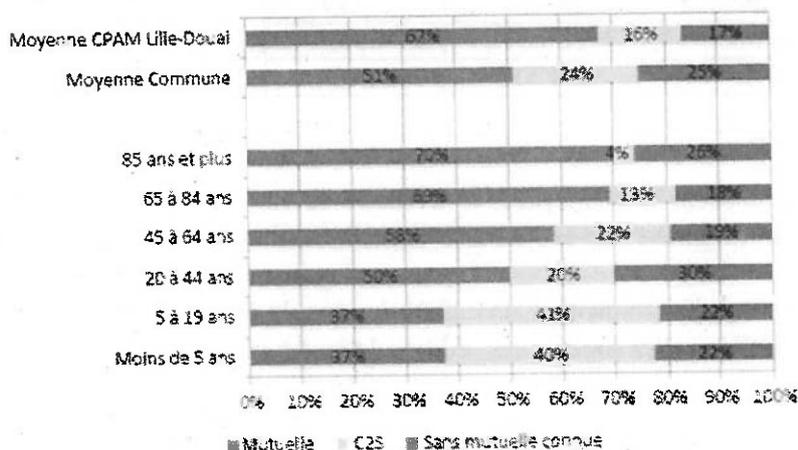
#### Répartition des bénéficiaires par tranche d'âge



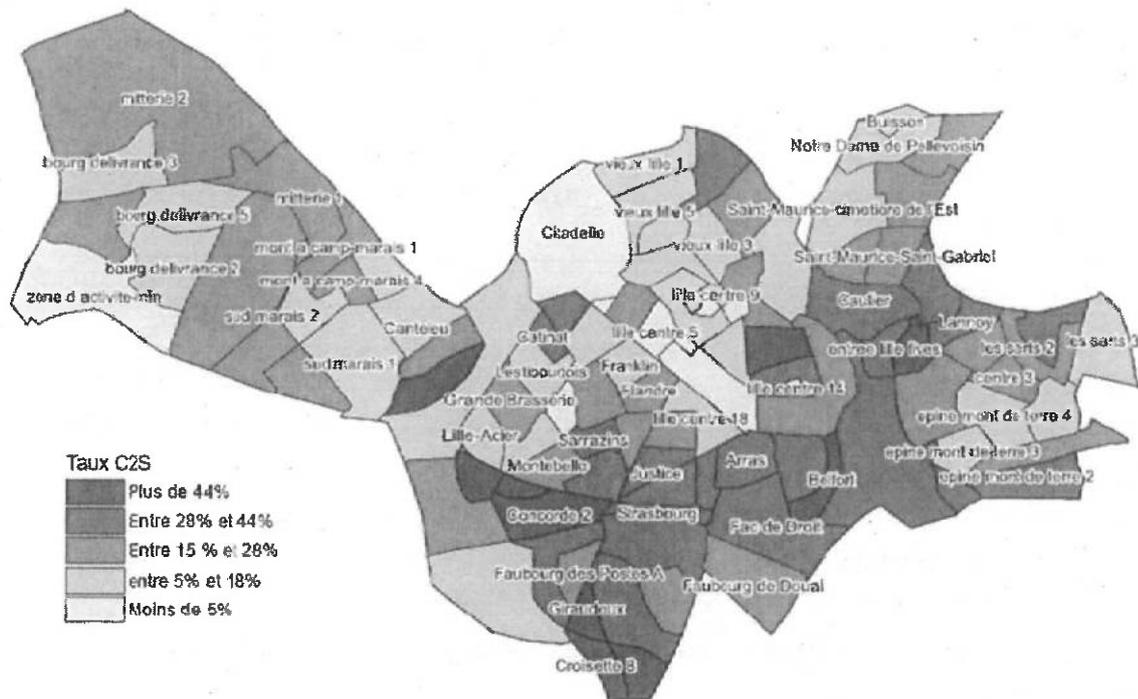
Concernant la protection complémentaire :

- 25% de bénéficiaires sans mutuelle. Parmi eux, 26 % chez les 85 ans et plus.
- A noter que 30 % des bénéficiaires de 20 à 44 ans n'ont pas de mutuelle connue, notamment les plus jeunes.

#### Répartition des bénéficiaires selon le type d'organisme complémentaire



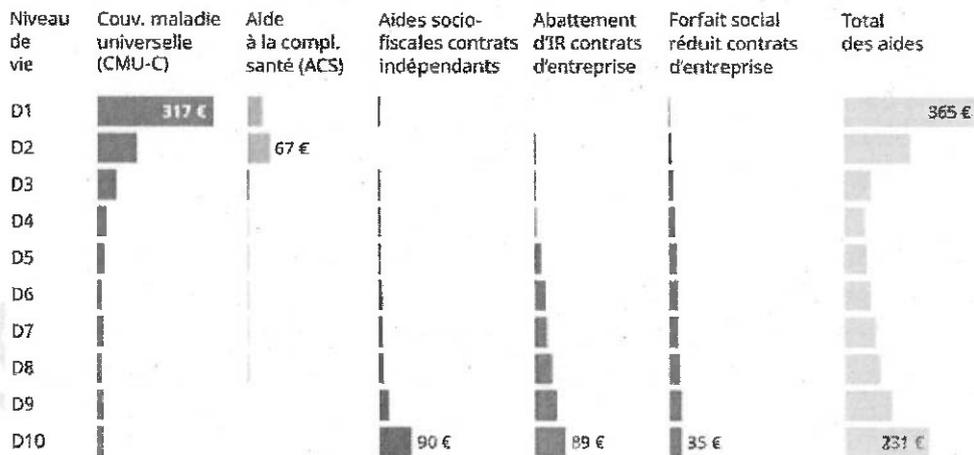
- 24 % de la population du territoire bénéficiant d'une C2S (Couverture santé solidaire).



Il existe également une inégalité des aides annuelles à la complémentaire santé.

**Les 20 % les plus modestes et les 10 % les plus aisés sont plus aidés que les classes moyennes**

Aides annuelles à la complémentaire santé par ménage selon le niveau de vie (2017)



Lecture : les ménages du premier dixième de niveau de vie reçoivent en moyenne 317 € par an au titre de la CMU-C  
 Source : Drees - Ines-Omar 2017 - Champ : France métropolitaine

**3.3) Le recours aux soins**

*La nature et le niveau de protection sociale influent sur l'accès aux soins*

Près de 90% des personnes couvertes par une complémentaire santé ont eu recours à au moins une consultation médicale contre seulement 54% des personnes non couvertes.

30% des personnes couvertes par l'Aide Médicale d'Etat (AME) n'ont pas eu recours à une consultation (ou du moins n'ont pas fait l'objet de remboursement de consultation).

On retrouve des résultats globalement similaires concernant les produits pharmaceutiques avec cependant le plus souvent des taux d'effectivité de remboursement légèrement plus bas.

| Actes médicaux          | Taux de personnes couvertes par une complémentaire santé ayant eu recours | Taux de personnes non couvertes par une complémentaire santé ayant eu recours | Taux de personnes couvertes par l'AME ayant eu recours |
|-------------------------|---|---|--|
| Aux analyses médicales  | 46%   | 23%   |  |
| Aux soins dentaires     | 40%   | 17%   | 25%  |
| A un auxiliaire médical | 37%   | 19%   |  |
| A des frais d'optique   | 17%   | 6%  | 1%   |

### *L'âge est un facteur important dans le recours aux soins*

Le nombre moyen de consultations est jusqu'à 5 ans un peu plus élevé qu'en moyenne pour l'ensemble des générations, ce qui s'explique par l'âge des vaccinations obligatoires et les visites à la PMI.

Il diminue ensuite et chute pour la catégorie des 20-24 ans - notamment concernant les hommes - pour ensuite progressivement augmenter.

À partir de 65 ans, les assurés ont consulté en moyenne plus d'une fois par mois, ce qui est conforme avec la prévalence des problèmes de santé plus nombreux avec l'avancée en âge, et avec les actes de prévention destinés aux personnes de 50 ans et plus (dépiages des cancers colorectaux, sein, prostate, vaccination contre la grippe, etc...).

### *Les différences entre femmes et hommes dans le recours aux soins*

Les femmes de 15 ans et plus nécessitent un suivi régulier en gynécologie médicale, pour se soigner, pour être informées des actes de prévention à réaliser au cours de leur avancée en âge. Elles sont également susceptibles de procréer, auquel cas elles auront recours à un professionnel de la gynécologie-obstétrique (gynécologue ou sage-femme). En 2016, les femmes ont consulté davantage que les hommes : en moyenne 9 fois contre 6.

Le différentiel apparaît dès l'âge de 15 ans (l'âge des premiers actes de prévention en santé gynécologique) et s'observe pratiquement pour l'ensemble des générations précédentes, le plus nettement pour les 30 - 40 ans (l'âge de l'arrivée des enfants).

Il diminue très progressivement ensuite jusqu'à 60 ans et plus nettement à partir de 65 ans pour devenir quasi nul pour les 85 ans et plus.

### 3.4) La prévention

Alors que la proportion du nombre de cancers en France augmente, notamment chez les publics les plus fragiles, nous constatons (notamment après la crise sanitaire), un recours aux campagnes de dépistage en recul, et ce pour toutes les catégories d'âge et de sexe.

En effet, en 2022, la CPAM de Lille-Douai pointait une moindre participation aux campagnes de dépistage pour les assurés de Lille qu'en moyenne des assurés de la caisse.

|                                     | Moyenne CPAM Lille-Douai | Lille |
|-------------------------------------|--------------------------|-------|
| M'T Dents                           | 12%                      | 9%    |
| Dépistage cancer du sein            | 56%                      | 49%   |
| Dépistage cancer du col de l'utérus | 43%                      | 35%   |

Ce phénomène local est conforme avec le déficit de participation au niveau départemental pour le cancer du côlon observé en 2021, comparativement au niveau national.

### 3.5) La mortalité

Les maladies cardio-vasculaires sont la 1<sup>ère</sup> cause de mortalité chez les femmes et les plus de 65 ans. Les Départements du Nord et du Pas-de-Calais sont les territoires les plus touchés. Ils concentrent une surmortalité cardiovasculaire précoce pour les moins de 65 ans supérieure de 44 % à la moyenne nationale. La surmortalité est supérieure à 20 % pour les autres départements de la région. Le manque d'activité physique et l'alimentation déséquilibrée sont les deux facteurs de risques principaux des maladies cardio-vasculaires, avec le tabac, l'hypertension artérielle, le stress et la consommation excessive d'alcool.

En 2020, le taux de mortalité évitable (0-64 ans) enregistré sur la Région reste supérieur au taux national (2,5‰ sur le Nord contre 1,9‰ pour la France métropolitaine).

#### Nombres de décès

Sur le territoire Métropole Flandres Intérieures (données transmises par l'ARS en 2023 pour une étude 2011-2017) :

- Nombre de décès par cancers : 29%
- Nombre de décès par maladies cardiovasculaires : 23%

Par ailleurs au regard de la France, le territoire Métropole Flandres Intérieures présente une forte surmortalité par maladies de l'appareil digestif et par maladies de l'appareil respiratoire.

Sur le territoire France (Source : Santé Publique France 2022) :

89 600 hommes : poumon (25%), colorectal (10%) et prostate (9%)

67 800 femmes : sein (18%), poumon (15%) et colorectal (11,6%)

*Les cancers les plus fréquents en 2018 :*

382 000 cas de cancer en 2018, dont 204 600 hommes (-1,4% depuis 2010) et 174 000 femmes (+0.7%)

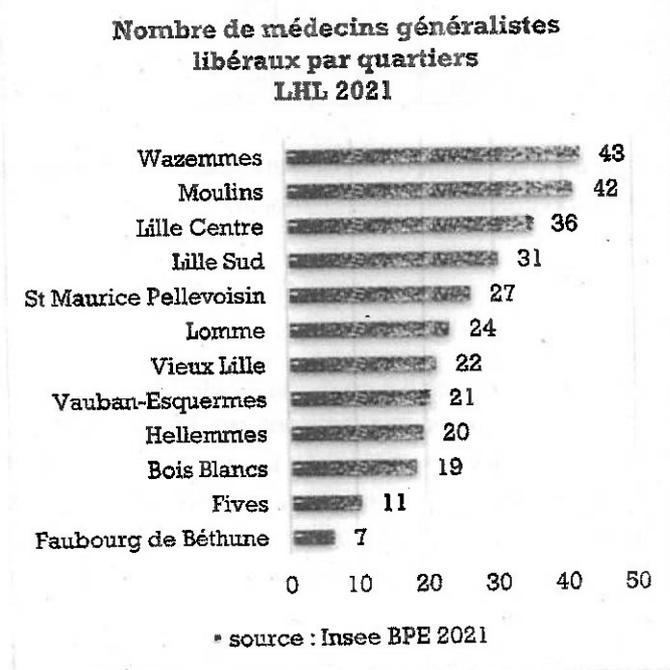
Chez les hommes : prostate (25% soit 50 000 nouveaux cas), poumon (15% soit 31 000 nouveaux cas) et colorectal (11% soit 23 000 nouveaux cas).

Chez les femmes : sein (33% soit 58 000 nouveaux cas en 2018), colorectal (11% soit 20 000 nouveaux cas), poumon (8.5% soit 15 000 nouveaux cas).

### 3.6) L'offre de soins

Avec 303 médecins généralistes exerçant en libéral ou mixte en 2021(en 1999 : 460 et en 2009 :331), et avec ses établissements de santé dont le CHU, Lille est considérée comme bien dotée en termes de professionnels et d'établissements de santé. Pourtant le CHU et l'Ordre National des Médecins alertent

sur l'engorgement des plannings des services du CHU et des professionnels médicaux et paramédicaux de ville.



A noter : les médecins généralistes ont en moyenne environ 900 patients (moyenne nationale – source : actes du colloque MG France "Un médecin traitant pour tous, à quel prix ?" 03/12/2021).

D'une manière générale, le déficit de médecins et de professionnels de santé est un phénomène qui dépasse les frontières de notre commune et du territoire national.

Dans le cas français, ce phénomène peut s'expliquer par plusieurs éléments non exclusifs les uns des autres :

- Le vieillissement des professionnels de santé : si les médecins prennent leur retraite plus tardivement que les autres professions du fait d'études plus longues, ils adaptent toutefois le nombre de patients suivis au cours de leur avancée en âge.

En 2017, l'âge moyen des médecins généralistes installés sur Lille était de 51 ans. Près d'un médecin généraliste sur 2 (47%) était âgé de 55 ans et plus et 24% avaient 60 ans et plus.

- La féminisation de la profession : les femmes étant le plus souvent en charge des tâches liées aux enfants et au domestique, elles adaptent le nombre d'heures travaillées à cette double contrainte. Elles sont aussi plus nombreuses à privilégier le salariat au détriment de l'exercice en libéral (même s'il reste majoritaire).
- Les effets du numerus clausus : notamment lors des années 1990 où il a été fixé assez bas, il génère un déficit démographique de médecins, qui ne devrait se résorber qu'à partir de 2030.
- La moindre attractivité de la spécialité de médecine générale, au regard des autres spécialités.

Les médecins spécialistes pratiquent des dépassements d'honoraires (convention secteur 2 systématique pour les 35 gynécologues à Lille par exemple), ce qui les rend peu accessibles aux personnes aux revenus modestes.

- Les changements dans les pratiques professionnelles : développement du salariat, besoin de travail en collégialité (la formation hospitalière est centrée sur le travail et la prise de décision à plusieurs, ce que la pratique de la médecine de ville ne permet pas, à moins de travailler en cabinet à plusieurs ou en centre de santé), journées de travail moins longues, journées dévolues à la formation continue ou à l'administratif, exercice réparti entre des journées en libéral et d'autres en salariat/hospitalier, par exemple.

Si les délais de rendez-vous avec les spécialistes (tels des gynécologues ou des pédiatres) s'allongent, c'est vers le médecin généraliste que les patients se tournent.

Le parcours de soin coordonné multiplie mécaniquement les rendez-vous chez le généraliste, puisque c'est ce praticien qui doit obligatoirement adresser les patients aux spécialistes (à l'exception des pédiatres, gynécologues et ophtalmologistes).

En définitive, le raisonnement en « stock de praticiens » ne permet pas de saisir les effets des évolutions structurelles, sociétales, réglementaires des dernières décennies, sur le nombre de patients qu'un médecin généraliste peut réellement suivre aujourd'hui.

DOCUMENT DE TRAVAIL

# Deuxième partie : Les orientations stratégiques du Plan Local de Promotion de la Santé

De nombreuses études internationales et nationales montrent l'importance d'une action globale et de proximité pour l'amélioration de la santé de la population. Les communes ont un rôle à jouer dans ce contexte.

Forte d'une politique volontariste en matière de santé publique, la Ville de Lille est riche d'une connaissance partagée sur les problématiques et besoins de santé du territoire.

Ainsi, depuis une trentaine d'années, et aux côtés de ses partenaires, toujours plus diversifiés et nombreux, la Ville mène, coordonne, participe et impulse des initiatives fortes en matière de santé publique.

Au regard de la résurgence des problématiques de santé mentale post crise sanitaire, l'importance des enjeux écologiques sur l'état de santé des populations, ou encore la montée des difficultés sociales des populations, il importe pour la collectivité de proposer, en concertation avec ses partenaires (institutionnels, associatifs et usagers) un plan s'appuyant sur les axes de travail prioritaires et des publics cibles identifiées.

Après validation du plan, dans un second temps les plans d'actions annuels seront présentés, élaborés avec les partenaires.

## Les six axes du Plan Local de Promotion Santé

Axe 1 : Renforcement de la démocratie en santé

Axe 2 : Développement des comportements favorables à la santé

Axe 3 : Promotion de la Santé Mentale et lutte contre les souffrances psychiques

Axe 4 : Promotion et développement du Sport Santé

Axe 5 : Développement des approches innovantes et transversales en matière de santé publique : Culture et Numérique

Axe 6 : Promotion du bien-être au travers d'actions en faveur de l'environnement

## Le public

En matière de publics prioritaires, si l'ensemble de la population résidant à Lille, Lomme et Hellemmes est concerné par les orientations de ce plan, certains publics, présentant des fragilités quant à leur état de santé ou leur niveau d'accès aux soins, seront à privilégier en fonction des axes stratégiques.

Ce sera le cas notamment :

Des publics habitant les quartiers « Politique de la Ville » et des quartiers de Veille Active : cumulant difficultés sociales et économiques, les territoires « QPV » sont majoritairement moins bien pourvus en offre de santé

Des familles monoparentales, notamment des mères isolées : sur notre territoire, un tiers des familles avec enfant(s) est une famille monoparentale (35,5%), un peu moins de 18 000 enfants vivent avec un seul parent. Dans 13% des cas, ils vivent avec leur père (1399 pères isolés), et dans 87% des cas, ils habitent avec leur mère (9253 mères isolées), cette proportion étant légèrement plus élevée qu'au niveau national. La moitié des familles monoparentales est composée d'un parent et d'un enfant, et 16% d'entre elles sont des familles de 3 enfants ou plus.

La santé des membres des familles monoparentales peut être fragilisée par divers facteurs dominants dans ce type de structure familiale :

- La situation financière des familles monoparentales est souvent plus précaire que celle des couples avec enfants ;
- L'accumulation des rôles sociaux par un parent unique crée une tension physique et psychologique qui peut aussi se répercuter sur les enfants ;
- La vie sociale et affective des membres d'une famille monoparentale est déséquilibrée par les nombreuses difficultés engendrées par le fait d'élever un ou plusieurs enfants seuls.

En outre, la mauvaise santé d'un parent exerce une influence sur la santé de l'enfant. De même, la mauvaise santé d'un enfant va avoir un effet sur la santé du parent.

Des jeunes et étudiants : ce public a été particulièrement impacté par la crise sanitaire, notamment en matière de santé mentale et d'accompagnement social. A titre d'exemple, le CROUS de Lille (deuxième CROUS de France, après Paris, à avoir le plus grand nombre d'étudiants boursiers) a vu son activité d'aide et de soutien aux étudiants en difficulté fortement augmentée. Ainsi, en 2019, ce sont près de 8500 aides ponctuelles qui étaient versées aux étudiants boursiers pour un montant total de 2 011 694€. En 2021, ces demandes d'aides ont quasiment doublé en passant à 15 977 aides pour un montant de 3 134 548€.

De plus, il n'est pas évident de passer de jeune lycéen à universitaire indépendant, cela oblige à se prendre en mains, notamment en matière de santé. Certains jeunes n'ont pas le bagage nécessaire pour gérer les soins, ni même les connaissances sur la différence entre la sécurité sociale et la mutuelle. Une difficulté étudiante qui découle d'un manque d'informations qui peut poser des soucis au niveau des remboursements. Alors que la précarité des jeunes ne fait qu'augmenter, il semble donc important de se mobiliser sur le sujet.

De la population masculine : Les hommes sont-ils les grands oubliés de la santé ? C'est l'une des questions soulevées par la 11e édition de l'opération Movember, consacrée au bien-être physique et mental de la gente masculine. On sait que les Français vivent en moyenne moins longtemps que les Françaises (79 ans contre 85 ans). L'un des facteurs de cette inégalité provient d'une socialisation différenciée dans laquelle la santé et les soins sont moins valorisés que pour les femmes. Ils se soucient moins de leur santé (64 % contre 73 %), et ils ont davantage de pratiques à risque (cigarette, alcool, sports dangereux, ...).

De plus, les messages de prévention semblent moins bien les atteindre, ils sont moins perméables aux normes de santé et de nutrition que les femmes. C'est vrai pour les maladies cardiovasculaires, les cancers, mais aussi pour les maladies mentales, les souffrances psychiques, les passages à vide, qu'ils ont tendance à sous-estimer.

Résultat : 75% des morts par suicide concernent les hommes. Les troubles mentaux (dépressifs, anxieux...) sont largement sous-diagnostiqués au sein de cette population.

L'action municipale portera, par ce plan santé, sur le développement de dispositifs et d'actions porteuses de cette volonté de renforcement de la prévention et de l'accompagnement.

# Axe 1

## Renforcer la démocratie en santé

(Cf. orientation 7 du Programme Régional de Santé - ARS)

### I. La définition, les enjeux

Selon l'ARS, la démocratie en santé est une démarche associant l'ensemble des acteurs du système de santé dans l'élaboration et la mise en œuvre de la politique de santé et cela dans un esprit de dialogue et de concertation. Faire vivre la démocratie en santé nécessite de développer la concertation et le débat public, d'améliorer la participation des acteurs de santé et de promouvoir les droits individuels et collectifs des usagers.

Le territoire lillois est particulièrement sensible à la participation citoyenne. De nombreuses instances existent et se transforment afin d'être au plus proches de l'expression de la population.

### II. Les dynamiques existantes

#### Les pôles ressources santé

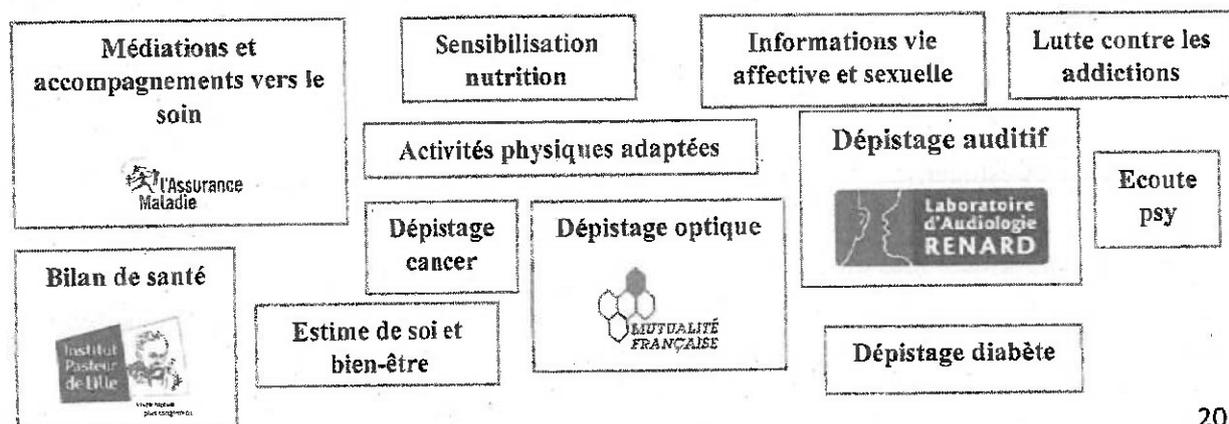
La Ville de Lille a amorcé le développement de la démocratie en santé, au travers des Pôles Ressources Santé (PRS).

Les Pôles Ressources Santé, mis en place en 2012 avec le soutien financier de la Préfecture du Nord, dans les 5 quartiers prioritaires politique de la Ville (Faubourg de Béthune, Moulins, Lille Sud, Fives et Wazemmes), et portés par des acteurs associatifs, ont permis aux habitants, à l'occasion de temps de parole et d'échange, d'exprimer leur point de vue et de partager leurs attentes en matière de santé dans leur quartier.

Ce dispositif est destiné à promouvoir la santé auprès de tous, en lien avec les structures de prévention, d'accès aux soins, les associations. Les référentes des Pôles Ressources Santé impulsent une dynamique de réseau pluridisciplinaire afin de faire émerger des nouvelles actions santé sur le territoire.

Ces PRS créent un réseau de professionnels afin que chacun puisse clarifier ses missions, comprendre celles des autres et créer des passerelles entre les structures. Cela permet d'identifier également les manques existants sur les territoires et de co-construire des actions adaptées aux besoins.

L'évaluation des PRS, avec la création d'un outil de suivi commun, est en cours. Cet outil facilitera la lisibilité des actions et l'accompagnement des référents pour les nouveaux projets. Il permettra de retravailler les missions des PRS.



## Les ambassadeurs santé

Le dispositif « ambassadeur » a pour objectif :

- D'aller vers les publics les plus isolés par le biais des pairs
- De mettre en place des actions de santé co-construites avec les habitants, plus adaptées à leurs attentes
- De permettre une meilleure représentativité des habitants auprès des institutions

Les ambassadeurs santé suivent ainsi un plan de formation qui leur permet de mieux comprendre les politiques et les enjeux de santé publique, les droits en santé, d'avoir des notions d'écoute active, de savoir orienter vers les professionnels ressources. Ils sont ensuite accompagnés dans la réalisation de leurs propres projets santé.

La crise COVID a ralenti les rencontres avec les ambassadeurs santé. Aujourd'hui, un nouveau travail de mobilisation des habitants doit être mené avec les partenaires. Cela sera l'occasion de revoir leurs objectifs et attentes.

### III. Les orientations stratégiques du Plan Local de Promotion Santé

#### Orientation 1 : Renforcer et développer le réseau d'acteurs sur l'ensemble du territoire

La crise sanitaire a mis en évidence de nombreux besoins de santé sur l'ensemble du territoire, dépassant les « frontières » des territoires prioritaires.

##### Pistes d'actions :

- *Redéfinir les missions des Pôles Ressources Santé autour de « parcours de prévention » sur les thématiques centrales « Alimentation saine, activité physique et consommation raisonnée de l'alcool et du tabac »*
- *Renforcer le lien entre les Pôles Ressources Santé et le service santé autour d'actions collectives et coportées*
- *Développer des dynamiques de prévention santé collectives en direction de l'ensemble du territoire concerné (quartiers QPV et non QPV)*

#### Orientation 2 : Soutenir et encourager les initiatives d'habitants pour une santé de proximité

De très nombreux acteurs et organisations de santé en France mais aussi au niveau international voient l'engagement des patients en santé comme « une des voies prometteuses » de l'amélioration de la qualité des soins et du système de santé.

##### Pistes d'actions :

- *Revoir les missions des ambassadeurs santé et développer leur activité sur les territoires sur la durée du mandat*
- *Poursuivre la formation des ambassadeurs santé à l'écoute active*
- *Développer l'accompagnement et la formation des ambassadeurs en matière de santé*

### Orientation 3 : Soutenir les initiatives associatives

La Ville de Lille soutient le monde associatif sur son territoire. La collectivité accompagne au quotidien les associations, entre autres, à travers une aide financière (conventions, appels à projets) et technique (prêt de matériel, autorisation d'occupation du domaine public, communication, des mises à disposition de locaux) mais aussi un accompagnement méthodologique.

Le parcours méthodologique proposé s'adresse à l'ensemble des acteurs.

Un soutien financier au travers de la mise en œuvre de trois appels à projets :

**Appel à projets « ambassadeurs de santé »** : L'objectif est de mettre en place des actions santé co-construites avec les habitants, en allant notamment vers les plus isolés.

**Appels à projets « Pôle Ressources Santé »** : Il s'agit ici de financer des actions favorisant la connaissance et le développement de la participation active des habitants.

**Appels à projets « Soutien aux Organismes de Santé »** : la Ville de Lille apporte son soutien aux associations qui travaillent à améliorer l'accès et l'accompagnement des personnes vers leurs droits, la prévention et les soins.

## Axe 2

### Développement des comportements favorables à la santé

(Cf. orientation 2 et 3 du Programme Régional de Santé - ARS)

#### I. La définition, les enjeux

La prévention et la prise en charge précoce des problèmes de santé sont efficaces lorsqu'elles sont menées très en amont. Pour éviter les problèmes de santé de demain, faire face au vieillissement de la population et assurer une bonne promotion de la santé chez toutes les populations dans le futur, il convient d'agir dès maintenant auprès de tous.

La prévention en matière de santé repose à la fois sur la sensibilisation et l'implication de chaque individu, la formation de l'ensemble des professionnels concernés mais aussi la promotion par la collectivité des conditions de vie et de travail propices à un bon état de santé de la population.

Réaffirmée par le Ministre de la Santé en novembre 2022, la prévention reste « l'axe de priorité absolue » notamment en matière de lutte contre le cancer :

- 40% des nouveaux cas de cancers détectés chaque année sont attribuables à nos modes de vie : sédentarité, consommation trop importante de plats préparés ou « fast food », consommation d'alcool et de tabac...
- 15 à 20% des décès par cancer du sein pourraient être évités grâce à une plus grande participation au dépistage et 100% des cancers du col de l'utérus imputables au virus du papillomavirus si le vaccin était utilisé.

Avec plus de 6 millions d'habitants, la situation sanitaire de la Région Hauts-de-France se distingue singulièrement des autres régions françaises. Si l'état de santé de sa population tend généralement à s'améliorer, l'écart par rapport aux autres régions de l'hexagone reste important.

Aux causes multifactorielles « historiques » de l'état sanitaire de la population, qu'elles soient comportementales, environnementales, sociales ou économiques, s'ajoutent encore les effets de la crise sanitaire sur la santé physique et mentale, nécessitant une attention particulière pour les publics déjà en situation de fragilité.

Selon Santé Publique France (données recueillies entre mars 2020 et juin 2021), 90% des patients admis dans les services sentinelles de réanimation en Hauts-de-France présentaient des comorbidités. Les principales comorbidités rapportées sont : l'obésité (2020-S2 : 42% ; 2021- S1 : 49%), l'hypertension artérielle (53% et 47%), puis le diabète, les pathologies cardiaques et pathologies pulmonaires. Sur la même période, près des deux tiers (64 %) de tous les e-certificats de décès comportant la mention COVID-19 mentionnaient au moins une comorbidité associée.

Enfin, le « risque sur la santé a été aggravé pour les plus modestes par la présence de facteurs de comorbidité plus fréquents et le non-recours aux soins de santé non liés à la Covid pendant le confinement » (rapport 2020 de l'Observatoire national de la politique de la ville).

Ces constats amènent à poursuivre la mise en œuvre d'actions de prévention et de réduction des inégalités d'accès à la santé, notamment en direction des publics fragiles, qui s'inscrivent dans des démarches durables innovantes et adaptées au contexte socio-sanitaire. Par ailleurs les études et recherches actuelles montrent que travailler sur l'alimentation, l'activité physique, les addictions (notamment l'alcool et tabac) peut diminuer de 40 % les cancers et risques cardiovasculaires.

Si les communes n'ont pas de compétence en matière de santé, l'action qu'elles mènent de façon globale est importante pour le bien être. Elles peuvent mettre en place avec les partenaires différentes actions de proximité pour rendre l'accès à la santé plus facile pour les populations plus fragiles.

Le territoire Lille-Hellemmes-Lomme se caractérisant par une part importante de ménages en situation de fragilité socio-économique, et sachant que les inégalités d'accès aux soins et à la couverture santé s'aggravent pour les populations plus défavorisées, les villes de Lille, Lomme et Hellemmes resteront tout particulièrement attentives aux actions visant le développement des comportements et modes de vie favorables à la santé.

Des actions ont déjà été menées et des porteurs associatifs et institutionnels existent pour développer les actions et travailler à l'évaluation.

Si le territoire, notamment grâce au Centre Hospitalier Universitaire (CHU) et aux hôpitaux présents, dispose d'une présence médicale, le départ en retraite des médecins généralistes -pas toujours remplacés- et les délais pour les rendez-vous aux spécialistes très longs, rendent difficile l'accès aux soins de la population.

Différentes réunions avec les Pôles Ressources Santé, les Communautés Professionnelles de Territoire de Santé, les hôpitaux, l'Institut Pasteur, la faculté de médecine l'ARS, la CRAM... ont eu lieu. Elles ont permis de prendre connaissance des activités existantes, d'entendre les difficultés.

Les thématiques d'accès aux soins, de mobilisation de public, de liens entre professionnels de santé sont apparues. La ville de Lille peut aider à la coordination de proximité.

## II. Les actions et dynamiques existantes autour de la prévention

La Ville de Lille a pour vocation de coordonner des projets contribuant à l'accès à la prévention, aux dépistages, aux droits et aux recours aux soins pour tous, en particulier pour les personnes les plus éloignées des dispositifs.

La Ville de Lille, à travers cette activité, a un rôle d'acteur mais également un rôle fédérateur et facilitateur d'actions à l'échelle du territoire. Elle pilote et anime entre autres les programmes et actions de santé via le volet santé de la Politique de la Ville et plus spécifiquement en santé mentale à travers le Conseil Lillois de Santé Mentale.

De plus, en tant qu'employeur de plus de 4000 personnes, la Ville de Lille, au travers d'actions de promotion de santé (stand d'informations sur le dépistage des cancers, communication sur le mois sans tabac...), des plans de formations (formations de premiers secours en santé mentale à destination des agents recevant du public par exemple) ou des actions directes menées par la médecine préventive, souhaite sensibiliser ses agents aux comportements favorables en santé, garants d'un bien-être global.

Différentes approches doivent être menées pour sensibiliser les publics et les amener sur des actions santé. Il faut être inventif, aborder les sujets de façon ludique, utiliser des outils différents.

### 2.1) La communication et les relais d'informations

La prévention santé commençant par une bonne communication des actions mises en œuvre et l'appropriation des habitants quant aux ressources locales, la Ville de Lille collabore avec ses partenaires autour de différents projets de promotion santé, tels que :

**Les Semaines Santé** : co-portées depuis 2019 avec la CPAM Lille Douai, la Ville de Lille met en place chaque année les « Semaines Santé » sur l'ensemble de la ville.

Temps forts et festifs, elles ont pour but de faire connaître les projets mis en place dans les quartiers et d'attirer de nouveaux publics.

Les « Semaines Santé » sensibilisent la population aux problématiques de santé qui peuvent les toucher, sur de nombreux thèmes : le sport, l'alimentation, la santé mentale, l'accès aux droits, les maladies cardiovasculaires, le diabète, les handicaps, etc...

**Le Parcours du Cœur** : une journée en mai en centre-ville sur la promotion de l'activité physique pour la santé : faire ensemble une fois par an pour se donner l'envie de le faire tous les jours le reste de l'année. L'action se décline en Parcours du Cœur Scolaire avec la participation sur plusieurs jours au printemps de plus de 1 500 enfants sur le temps scolaire

**La communication sur les campagnes nationales** : le territoire lillois, avec ses partenaires, est particulièrement investi autour des campagnes nationales de prévention santé telles qu'Octobre Rose (promotion du dépistage du cancer du sein), la journée du 1<sup>er</sup> décembre (prévention du Sida et IST), les SISM (Semaines d'Information en Santé Mentale), etc...

## 2.2) Le dépistage

Face aux difficultés d'accès aux soins, notamment des publics précaires, la Ville de Lille s'est engagée dans la mise en place de dépistages. Des partenaires proposent des dépistages réalisés par des médecins, avec des rendez-vous de spécialistes proposés à la sortie du dépistage.

La sensibilisation peut s'appuyer sur des campagnes nationales qui rendent visibles les sujets.

**Le Bus du Cœur des femmes** : Un des premiers nouveaux chantiers du mandat en la matière s'est concrétisé fin septembre 2021, avec le lancement national, pour la première fois en France, du « Bus du cœur des femmes », qui permet d'avancer de façon importante sur l'accès aux soins et surtout la prévention des maladies cardio-vasculaires chez les femmes. Lancée grâce aux fonds de dotation Agir pour le Cœur des femmes, cette action a pour but d'alerter et d'informer via un village santé et de dépister le risque cardio-vasculaire, métabolique et gynécologique de femmes sorties des parcours classiques de soins par l'intermédiaire de stands de santé dans le bus. Un accompagnement est prévu afin d'amener les femmes à la consultation d'un spécialiste si le besoin a été identifié.

Les consultations portent sur les maladies cardio-vasculaires, gynécologie, addictologie. Une réflexion est en cours pour étendre à la pneumologie sur Lille. Cette action fait appel aux professionnels de santé locaux du territoire libéraux et hospitalier, fédérant ainsi un écosystème d'acteurs engagés bénévolement pour cette action. L'objectif est de les inciter à construire des parcours santé femme pluriprofessionnels.

Entre 2021 et 2022, 470 femmes ont bénéficié d'un dépistage et bénéficieront pour celles qui le souhaitent. Cette action a le soutien de la CNAM et de sa CPAM Lille Douai qui est présente sur le village santé et qui en amont incite les femmes dans la cible à s'inscrire au dépistage d'un suivi en lien avec l'Institut Pasteur avec remise d'un autotensiomètre au décours du dépistage et initiation au geste de l'automesure. Le Bus du Cœur des femmes reviendra à Lille chaque année.

**Les dépistages optiques, dentaires, auditifs** : Depuis 2013, des dépistages dentaires, optiques et auditifs ont été organisés au sein des 5 Pôles Ressources Santé de la Ville de Lille par la CPAM Lille - Douai, la Ville de Lille et la Mutualité Française Hauts-de-France. D'abord visuels et dentaires, ils se sont ensuite élargis en 2021 à l'auditif.

### 2.3) La prévention et la lutte contre les addictions

Les addictions, avec ou sans substance, sont un problème de santé publique majeur ayant de forts impacts sanitaires, économiques, sociaux et humains. Chaque année, elles sont à l'origine de 100 000 décès prématurés et interviennent directement dans 30% de la mortalité précoce.

La notion de conduite addictive comprend à la fois les addictions aux substances psychoactives (alcool, tabac, drogues illicites) mais également les addictions comportementales, sans substances psychoactives (écrans, par exemple).

Les addictions les plus fréquentes chez les 18-64 ans sont celles relatives aux substances psychoactives (tabac, alcool, cannabis...). Cependant, d'autres produits à potentiel addictif émergent, comme le protoxyde d'azote contenu dans les cartouches de siphons à chantilly. Les « addictions sans substance », tel qu'un temps d'usage excessif d'écran, sont des conduites qui présentent des similarités avec les dépendances aux substances.

Prises globalement, ces addictions concernent plusieurs millions de personnes en France. Ainsi, selon l'Office français des dépendances et toxicomanies (OFDT), 8% de la population adulte présenterait un risque chronique d'addiction à l'alcool et un quart (27%) une addiction au tabac. L'usage problématique ou la dépendance au cannabis concernerait 7% des adolescents de 17 ans et 3% des 18-64 ans.

Les périodes de confinement liées au contexte sanitaire ont eu des conséquences importantes sur la consommation de produits psychoactifs. D'après les premières données de l'Observatoire français des drogues et toxicomanie, un quart des fumeurs aurait augmenté leur consommation, un usager sur 10 sa consommation d'alcool et la part des usagers quotidiens de cannabis a augmenté de 11 points (passant de 20 à 31 %). Les usages d'écrans ont également été intensifiés.

Le tabac reste le principal facteur de risque impliqué dans la survenance des cancers de la trachée, des bronches et du poumon ainsi que des maladies cardiovasculaires. Dans la région Hauts-de-France, il est responsable de plus de 8 300 décès par an (dont 70 % pour les hommes). Le taux de mortalité lié au tabac est ainsi supérieur de 20% à celui de la France, et de +37% pour les décès prématurés.

L'alcool est impliqué également dans la survenance de nombreuses pathologies (principalement cirrhose du foie, cancers des Voies Aérodigestives Supérieures (VADS), troubles mentaux et comportementaux). Il est responsable de plus de 2 800 décès en région, avec un taux de surmortalité de 68% pour les hommes. Le différentiel avec la France est encore plus important pour les femmes (+91%). Concernant la mortalité prématurée, les taux sont plus élevés (+115 % pour les femmes et plus de 76% pour les hommes).

**Le protoxyde d'azote :** L'usage détourné du protoxyde d'azote est un phénomène identifié depuis plusieurs décennies notamment dans le milieu festif. Mais la recrudescence de cet usage, chez des lycéens et étudiants avec des consommations répétées, voire quotidiennes, au long cours et en grandes quantités, contribue à expliquer la gravité des dommages signalés plus récemment :

- De troubles neurologiques graves causés par une carence en vitamine B12. Elle peut entraîner des vertiges ou troubles de l'équilibre et parfois des difficultés motrices (pouvant aller jusqu'à la paraplégie)
- D'apparition d'une anxiété, d'une anémie ou des maux de tête réguliers
- De chute grave lors d'une perte de connaissance causée par la consommation des cartouches

**Le cannabis :** Le cannabis est de loin la substance illicite la plus consommée en France. En 2017, 44,8 % des adultes âgés de 18 à 64 ans déclarent avoir déjà consommé du cannabis au cours de leur vie. Cette expérimentation est davantage le fait des hommes que des femmes (52,7 % contre 37,2 %), avec des premiers usages qui se déroulent principalement entre 15 et 25 ans.

Toutefois, les adolescents de la région Hauts-de-France déclarent moins souvent qu'ailleurs consommer du cannabis. Les indicateurs d'usage de cannabis de la région sont inférieurs à la moyenne

métropolitaine, aussi bien chez les filles que les garçons. Le niveau d'expérimentation atteint 42 % alors qu'il s'élève à 44.8 % sur l'ensemble du territoire.

De même, l'usage régulier de cannabis (10 usages et plus dans le mois) ne concerne que 6 % des jeunes de la région contre 9,2 % des 17 ans dans leur ensemble.

Véritable enjeu prioritaire de la stratégie territoriale de prévention de la délinquance, la Ville de Lille engage depuis longtemps des dispositifs pour travailler sur l'accompagnement du public usager consommateur afin de réduire les risques et proposer un accompagnement social global.

Dans le cadre du Conseil Lillois de la prévention et de la délinquance (CLSPD) la commission addictions de la Ville de Lille réunit les CAARUDS et les partenaires institutionnels pour partager les constats, les évolutions et les projets à propos des addictions et de la réduction des risques.

Par exemple la Ville mène, en lien avec les partenaires, une campagne de prévention et de réduction des risques liés à l'usage du protoxyde d'azote à destination des jeunes qui fréquentent les structures jeunesse et également à destination des professionnels. En 2022, le CLSPD a soutenu notamment des actions de prévention au collège, d'accompagnement des plus éloignés pour l'accès aux soins et à l'insertion.

De plus à la suite du vote de la loi interdisant la vente de protoxyde d'azote aux mineurs et dans les débits de boisson, la Ville intensifie sa prévention sanitaire et la répression des commerces qui ne respectent pas ces mesures (Cf. délibération Ville de Lille N° 19/529 du 04 octobre 2019).

En matière de réduction des risques, par délibération du 21 juin 2021, la Ville a conventionné avec Keolis, l'ARS et la Sauvegarde du Nord pour l'installation d'un 4ème récupérateur de seringues à LILLE, situé dans le quartier de Moulins.

La Ville de Lomme organise régulièrement des Rendez-Vous santé et des campagnes de sensibilisation.

A Hellemmes, le CAARUD Oxygène effectue des maraudes et tient des permanences mensuelles au CCAS ainsi que des Consultation Jeunes Consommateurs. Des actions de prévention sont menées en lien avec le collège.

#### 2.4) La prévention des infections sexuellement transmissibles

Selon Santé publique France, fin 2021 : « Les deux dernières années, marquées par la crise sanitaire, ont enregistré un infléchissement du recours aux dépistages du VIH et des IST dans les Haut de France. Une vigilance doit se mettre en place sur les jeunes et les adolescents, quel que soit leur milieu socio-économique »

Lille soutient les initiatives permettant d'accompagner les plus fragiles confrontés à ces maladies, par exemple :

- Le planning familial pour une action basée sur des séances d'animation autour du VIH sida auprès des différents publics notamment auprès des jeunes filles et des femmes. Cette action concerne 3 500 jeunes tout au long de l'année.  
A Hellemmes, le planning Familial tient une permanence au Tiers Lieu de l'Épine,
- L'association AIDES : promouvoir des comportements favorables à la santé en proposant une offre en santé sexuelle pour les personnes vulnérables au VIH et aux hépatites en contribuant à l'amélioration des conditions de vie des personnes ayant recours au système de santé.

De plus, la Ville de Lille s'est vue remettre en mars 2022 le Label « Ville engagée contre le SIDA » par l'association Elus Locaux contre le Suicide (ELCS) pour ses actions engagées en matière de prévention, de sensibilisation et d'accompagnement des publics.

### III. Soutenir les dynamiques locales autour de l'alimentation

Sur le plan international, l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO) et l'OMS ont adopté des principes directeurs sur ce qui constitue des régimes alimentaires sains et durables. Cette approche globale vise à promouvoir une alimentation accessible, sûre et équitable avec un faible impact environnemental. Selon la FAO, les achats alimentaires publics peuvent ainsi contribuer au développement de systèmes alimentaires plus durables et faciliter l'accès à une alimentation saine.

Selon l'enquête Esteban réalisée par l'Inserm (2016) et l'enquête Obépi (2021) la prévalence du surpoids et celle de l'obésité sur le territoire national sont stables depuis une dizaine d'années, mais restent élevées.

En France, 30% des adultes (18-74 ans) sont en surpoids, et 17% d'entre eux sont en obésité (dont 2% en obésité sévère). Les enfants de 6 à 17 ans sont 17% à être en surpoids, dont 4% en obésité, et 13% en situation de maigreur.

Ces études montrent l'influence de déterminants sociaux sur les risques de surpoids et d'obésité, par exemple :

- L'avancée en âge : 19,9% des 55-64 ans sont obèses quand 10,8% des 18-24 ans sont concernés,
- Les différences entre hommes et femmes : 36,9% des hommes contre 23,9% des femmes sont en surpoids.
- Le niveau scolaire et les revenus du foyer influent également sur la prévalence du surpoids et de l'obésité : 9% des cadres sont en obésité, contre 18% des ouvriers, et la prévalence du surpoids croît à mesure que le niveau de revenus du foyer baisse.

Dans la Région Hauts-de-France (source ORSS) : Concernant le surpoids, selon le recueil du Baromètre santé nutrition mené en 2008, plus d'un homme sur deux des Hauts-de-France est en surpoids (écart de 5,5 points avec France hexagonale), et plus de deux femmes domiciliées dans la région sur cinq (écart de 10 points avec la France hexagonale).

Concernant l'obésité, les derniers indicateurs montrent :

- Une prévalence régionale de l'obésité supérieure à la moyenne nationale : 22,1% (vs 17% pour la moyenne nationale selon enquête nationale Obépi 2020), et en augmentation (surtout chez les 18-24 ans),
- Parmi les cas graves de Covid-19 hospitalisés en réanimation en 2021, 47% étaient en situation d'obésité selon les données de Santé Publique France (SPF),
- Une inégalité sociale majeure, la prévalence de l'obésité est de 22% chez les adultes ayant un niveau d'étude primaire ou collège contre 9% pour ceux qui ont un niveau Bac+4 ou plus (source INCA). C'est ce facteur social qui explique en partie les chiffres alarmants observés dans notre région. Les populations défavorisées sont peu sensibles aux messages de prévention et recourent tardivement au soin : la prévalence d'une obésité sévère est 4 fois plus élevée dans ces populations.

Ainsi, la sensibilisation des populations sur l'alimentation revêt deux axes :

- La prévention du surpoids et de l'obésité (le « bien » manger)
- La promotion de l'alimentation saine et durable (le « mieux » manger)

Des actions sont en cours comme celle du CHU de Lille et le Centre National PreciDIAB, en partenariat avec les associations APESAL et Prév'Santé MEL. Ils proposent à l'ensemble des enfants des classes de CP des écoles de la Ville de participer au programme ELIPSE (Etude Lilloise de Prévention Santé des Enfants), portant sur la prévention du surpoids et sur le bien-être des enfants.

L'enquête Elipse portant sur 790 enfants scolarisés en CP (âge moyen 6 ans) sur notre territoire en 2021, montrait que si 66% des enfants mesurés présentaient une corpulence normale, 34% d'entre eux étaient en surpoids, dont la moitié en fort surpoids/RUO (Risque Ulérieur d'Obésité).

La ville de Lille, par ses actions, contribue à la promotion d'une alimentation saine issue d'une production durable, notamment dans le cadre des marchés publics, afin de privilégier les produits locaux et/ou biologiques pour tous. Le SPASER (Schéma de Promotion des Achats publics Socialement et Ecologiquement Responsables) encadre les nouvelles orientations concernant la santé et l'alimentation. Il impacte de manière directe ou indirecte dans de nombreux marchés de la Ville (circuits courts ; interdiction des produits à base d'huile de palme dans les marchés de denrées alimentaires, par exemple...).

La Ville investit dans l'éducation à une alimentation saine au travers de sa cuisine centrale, commune aux 3 villes, qui propose aux enfants une restauration scolaire de qualité. L'objectif est ainsi d'atteindre le 100% de produits bio et locaux dans les crèches et les écoles d'ici 2026. De plus, depuis 2018, des menus 100% végétariens sont servis deux fois par semaine dans les écoles, soit 50% des repas en semaine scolaire.

La démarche de repas qualitatifs est également portée par le CCAS de Lille pour les repas des résidents de l'Ephad et du portage de repas à domicile.

Action novatrice dans le cadre du projet de renouvellement d'une friche industrielle orienté spontanément vers l'alimentation durable : « Tast'in Fives / Chaud bouillon » vise à permettre aux habitants de se retrouver autour d'ateliers et de moments conviviaux sur le bien manger. Coordonné par le CCAS de Lille en lien avec une dizaine de partenaires, ce lieu a pour objectif d'utiliser l'alimentation comme vecteur d'inclusion sociale.

Chaud Bouillon est situé en effet au sein de l'impressionnante structure de l'ancienne usine Fives Cails et regroupe quatre espaces uniques et complémentaires :

- Un food court : pour se régaler de cuisines et d'animations culturelles variées grâce à ses corners gourmands, sa grande salle centrale et ses terrasses estivales (ouverture prévue au printemps 2023)
- Une cuisine professionnelle : composée d'un incubateur culinaire et d'un traiteur solidaire, la cuisine forme les professionnels de la cuisine de demain et les accompagne dans leurs projets de création d'entreprise
- Une cuisine commune : lieu solidaire où tout le monde peut cuisiner en laissant libre cours à son imagination, se retrouver et échanger dans un cadre convivial. Un lieu où le matériel de cuisine est mis à disposition des habitants et des professionnels
- Une ferme urbaine : espace expérimental et foisonnant où produits locaux en tout genre sont cultivés dans la bonne humeur, pour être ensuite cuisinés ou vendus à Chaud Bouillon

A Lomme, au sein des Maisons des Solidarités, une diététicienne intervient dans le cadre des ateliers « Cuisine diabète – maladie cardiovasculaire ».

En complément de ces ateliers, la Ville de Lomme a mis en place un partenariat avec l'association PREV' SANTE MEL lui permettant de délocaliser ses activités à proximité du lieu de vie des personnes. Il s'agit notamment du dispositif "Mission Retrouve Ton cap" (MRTC) permettant à des enfants repérés à risque ultérieur d'obésité, en surpoids ou en obésité avérée de bénéficier d'un suivi pluridisciplinaire individuel (activité physique, diététique et psychologique) pluriannuel de proximité. Le repérage et l'orientation de ces familles sont réalisés par les médecins de famille, les pédiatres, les médecins des Services de PMI ou des Centres de santé et à partir du 1er janvier 2023 de la médecine scolaire.

En outre, dans le cadre de ses programmes d'Education Thérapeutique du Patient (ETP), à destination des patients adultes diabétiques de type 2 et/ou en obésité, PREV' SANTE MEL déploie divers ateliers au sein de la Ville de Lomme.

Par ailleurs d'autres actions concourent à promouvoir la santé dans l'assiette :

- L'opération « un fruit à la récré » dans toutes les écoles publiques de Lille
- Les actions autour des petits déjeuners dans les écoles. Les communes de Lille, Lomme et Hellemmes ont toujours proposé des petits déjeuners gratuits pendant l'accueil périscolaire du matin. Depuis 2021, des actions autour du petit déjeuner sont renforcées sur le temps scolaire avec l'intervention de diététiciennes partenaires et la mise en place d'actions pédagogiques associant les parents.
- Les ateliers en famille « Ramène ta fraise pour garder la pêche » « Goûters presque parfaits » pour lutter contre la surconsommation du sucre chez les jeunes par les Maisons des Solidarités à Lomme
- Les ateliers « Lectures d'étiquettes » à Lomme
- Le CCAS d'Hellemmes s'est inscrit avec un groupe d'habitants au défi déclié Alimentation MEL qui sensibilise au circuit de l'alimentation (Visite de producteur, circuit de vente, promotion de lieux pour cuisiner et partager un repas...). Parallèlement, des ateliers cuisine parent/enfant avec l'Association Hellemmes zéro déchet et la présence sur le marché d'une naturopathe sont régulièrement organisés.

#### IV. Les publics concernés

Tout usager du système de santé (qu'il s'agisse d'actes médicaux à fins thérapeutiques, diagnostiques ou de prévention) dispose de droits attachés à sa personne. Ces droits trouvent leur fondement dans les grands principes de protection des personnes, en particulier le principe d'autonomie, de bienveillance et de justice, et dans les principes d'éthique médicale, quel que soit son âge, son sexe, son niveau de ressources ou son état physique et mental.

Ainsi, la Ville de Lille s'investira plus particulièrement auprès de certains publics :

##### 4.1) Accompagnement dès les premières années de la vie

Dans le cadre du Projet Educatif Global (créé en 2005), les communes de Lille, Lomme et Hellemmes affirment que chaque enfant doit pouvoir développer ses potentiels, bénéficier d'un parcours éducatif de qualité et se construire en tant que citoyen dans un monde en transition.

Pour cela, et face aux nouveaux enjeux sanitaires et sociaux, les communes ont souhaité en 2021 lancer une nouvelle concertation afin de continuer la lutte contre les déterminismes sociaux et culturels pour réduire les inégalités, et ce notamment en matière de santé et de parcours de soins.

Le nouveau PEG 2022-2026, qui concerne tous les enfants et adolescents de 0 à 18 ans, porte une attention particulière aux enfants vivants dans des familles en difficulté.

De plus, à travers les dispositifs qu'elle porte directement mais également le lien fort avec les partenaires qu'elle soutient, la Ville de Lille porte une politique jeunesse depuis plusieurs années pour proposer aux jeunes lillois et lilloises des solutions aux difficultés auxquelles ils peuvent être confrontés. Afin de rendre plus lisibles ses actions, mieux répondre et mieux coordonner les réponses du territoire aux besoins des jeunes, la Ville a souhaité rassembler les orientations stratégiques pour la jeunesse dans un document cadre, appelé Stratégie Jeunesse 2021-2026.

##### Les moins de trois ans :

Porté localement par le CHU de Lille, les « 1000 premiers jours de vie » sont reconnus aujourd'hui comme une période d'importance critique dans le développement humain et la construction du capital

santé de chacun. De la conception aux deux ans de l'enfant, les 1000 premiers jours sont considérés comme une période sensible durant laquelle l'environnement peut impacter positivement ou négativement la construction de son capital santé.

La Ville de Lille mettra en place prochainement un plan périnatalité (en lien avec le programme 1000 jours), travaillé avec des partenaires spécialisés dans ce domaine. Il intégrera une dimension d'écoresponsabilité pour aider chacun à adopter des pratiques vertueuses pour l'environnement (choix des équipements, alimentation...), dès le début de sa vie de parent.

Les programmes spécifiques comme « parler bambin » dont l'objectif est de lutter contre les inégalités d'accès au langage ou « jeux d'enfants » dispositif de soutien au développement cognitif, psychoaffectif et social du jeune enfant, sont développés sur l'ensemble des 3 villes.

Egalement, l'augmentation du nombre de places en crèche est un objectif du mandat municipal. Ainsi, la ville achète des places en crèche pour les habitants de Lille afin d'augmenter le nombre de places disponibles à l'échelle de la ville. C'est un objectif en cours qui se déroulera sur l'ensemble de la durée du mandat municipal

#### Les 3-12 ans :

La Ville, au-delà de l'accompagnement de démarches de recherches, comme le programme ELIPSE spécialement conçu pour la prévention du surpoids et sur le bien-être des enfants, associe les thématiques de l'activité physique, de l'alimentation et du bien-être pour aider les enfants à grandir en bonne santé. Les communes soutiennent ainsi la promotion de la santé à travers :

- Des actions d'éducation : hygiène bucco-dentaire dès la maternelle, cycles du sommeil;
- Des actions de prévention, par exemple pour limiter la place des écrans, prévenir les effets d'une surexposition sur le développement de l'enfant et renforcer la sensibilisation sur les jeux dangereux ;
- Les formations aux premiers secours ;
- Le développement des espaces d'écoute portés notamment par la Cité Éducative

Les équipes de réussite éducative participent également tout particulièrement à l'accompagnement des familles et des enfants dans leurs démarches de soins, tout au long de la scolarité de l'enfant.

#### Les jeunes (Cf. Plan de Stratégie Jeunesse du 08 octobre 2021) :

A travers les dispositifs qu'elle porte directement mais également avec les partenaires qu'elle soutient, la Ville de Lille développe une politique jeunesse depuis plusieurs années et propose aux jeunes lillois et lilloises des solutions aux difficultés auxquelles ils peuvent être confrontés.

Afin de rendre plus lisibles ses actions, mieux répondre et mieux coordonner les réponses du territoire aux besoins des jeunes, la Ville a souhaité rassembler les orientations stratégiques pour la jeunesse dans un document cadre, appelé Stratégie Jeunesse 2021-2026.

La Ville veut développer ses actions de prévention santé, notamment par l'implication des jeunes eux-mêmes. Pour cela, la formation de « jeunes citoyens sauveteurs » sera développée et de nouveaux ambassadeurs bénévoles seront formés, en lien avec les étudiants en santé.

En-dehors de l'école, une offre pour les adolescents est mise en œuvre. Celle-ci permet de les sensibiliser à un âge où ceux-ci sont moins réceptifs à l'offre classique. Une programmation d'activités sera accessible par les réseaux sociaux, avec notamment une offre d'été gratuite pour pratiquer des activités dédiées (skate, escalade, futsal...).

## 4.2) Des personnes porteuses de handicaps

L'OMS estime que plus d'un milliard de personnes vivent avec une forme ou une autre de handicap, ce qui représente environ 15 % de la population mondiale. Toutefois, les personnes porteuses de handicaps sont deux fois plus nombreuses à juger que les prestataires de soins n'ont pas les compétences nécessaires pour répondre à leurs besoins, quatre fois plus nombreuses à faire état de mauvais traitements et presque trois fois plus nombreuses à déclarer avoir été confrontées à des refus de soins.

La Ville de Lille développe depuis plusieurs années une politique d'accompagnement et d'insertion dans la vie quotidienne des personnes en situation de handicap.

Pour ce faire elle a mis en place depuis plusieurs années une commission communale accessibilité « Lille ouverte à tous » qui réunit l'ensemble des associations qui travaillent dans ces domaines.

Avec les partenaires, grâce au « Printemps de l'accessibilité », la ville de Lille met en évidence les actions menées toutes l'année pour l'accompagnement et l'insertion des personnes en situation de handicap :

- Elaboration d'un agenda accessibilité ;
- Gestion d'un ESAT par le CCAS de Lille ;
- Accueil des enfants en situation de handicap par la mobilisation de postes d'animateurs dédiés à leur accompagnement. Une cellule au sein des services de l'éducation assure un lien personnalisé avec les enfants et leurs familles à l'occasion de leur inscription en restauration scolaire ou ALSH. Des classes adaptées sont déployées dans les écoles par des travaux facilitant la mise en accessibilité.

## 4.3) Des personnes âgées

Fin 2017, la Ville de Lille a adhéré à la démarche Ville Amie des Aînés (VADA) de l'Organisation Mondiale de la Santé, dont l'objectif est d'adapter la Ville à la population vieillissante pour permettre aux personnes âgées de rester actives, en bonne santé et de continuer à participer à la vie sociale. Cette démarche consiste à appréhender le vieillissement des habitants dans la Ville, notamment en permettant de bien vieillir à domicile, de bénéficier d'actions bien-être, de remise en forme et sportives. Mais aussi de bénéficier de dispositifs de prévention et d'informations santé, spécifiques aux seniors.

En 2023, un nouveau cycle d'ateliers de prévention est proposé au sein des Espaces Seniors de la Ville, sur les thématiques suivantes :

- Le bien-être mental
- Le passage à la retraite
- L'alimentation
- Le deuil
- L'image de soi et les relations intimes
- La douleur
- Le bon usage des médicaments
- La gestion du stress

A Lomme, dans le cadre du dispositif Bien Vieillir, la Maison des Seniors et les Maisons des Solidarités mettent en place des ateliers mémoire et des ateliers cuisine.

#### 4.4) Des personnes LGBTQIA+

Désireuse de défendre les droits des personnes LGBTQIA+, le territoire lillois a mené un travail de réflexion sur ce thème avec ses partenaires afin de se doter d'un plan de prévention et de lutte contre les LGBTphobies.

La délibération 21/661 du 10 décembre 2021 présentait ce plan incluant des objectifs de sensibilisation, d'accompagnement et d'exemplarité, dans le domaine de l'accès à la santé et aux soins, en favorisant des temps d'échanges autour des parcours d'identité avec les professionnels.

La Maison du Citoyen et des Solidarités de Lomme a mis en place une permanence à destination des personnes transgenres et des personnes de la communauté LGBTQIA+, d'aide et d'accompagnement dans leurs parcours administratif, médical et familial.

A Hellemmes, le Planning familial organise des sessions de sensibilisation auprès des agents de la ville accueillant du public.

#### 4.5 Les publics en précarité

La Ville de Lille et ses partenaires au travers du Plan de Lutte Contre les Exclusions (PLCE), travaille à la mise en place d'actions coordonnées pour lutter contre le non recours aux soins, préalable indispensable à toute construction de parcours de soins.

Le CCAS de Lille, grâce aux postes de médiateur santé et d'intervenante sociale santé a renforcé l'accès aux droits et l'accompagnement des usagers cumulant difficultés de santé et problématiques sociales.

Au niveau associatif, de nombreuses initiatives sont développées localement. Une coordination dans le cadre du réseau santé solidarité, dont la ville de Lille a été partenaire dès l'origine, permet aux associations et structures d'échanger et d'initier de nouvelles actions.

Quelques exemples d'actions :

- Repérage des personnes les plus éloignées du système de santé lors des maraudes : portées par exemple par l'association ADSF (Agir pour la santé des femmes LILLE) à destination des femmes les plus précaires.
- Les « Maraudes sanitaires » organisées par l'Ordre de Malte, le centre de santé de Lille Fives, l'Abej, le SIAO.
- Le dispositif des 25 Lits d'Accueil Médicalisé (LAM), porté par l'ABEJ Solidarité accueillent des personnes majeures sans domicile.
- Des consultations médicales gratuites à destination des populations migrantes, sans domicile fixe ou en très grande précarité en matière d'accès aux soins par l'association Médecins Solidarité Lille.
- Projet du véhicule de consultations « mobiles » : Le Réseau Santé Lille Métropole, avec le soutien du CHU, de l'ARS et de la Ville de Lille, travaille à la création d'une unité mobile médico-sociale afin d'aller au plus près des publics les plus éloignés. Cette unité sera opérationnelle en 2023.

## V. L'accès aux soins

Parce que les réponses et acteurs sont multiples, à l'initiative de la Ville, un premier groupe de travail s'est constitué, réunissant :

- Le secteur hospitalier
- Les CPTS du territoire

- La ville de Lille

Des rencontres ont été réalisées avec les 3 CPTS, le CHU, Saint Vincent, l'Institut Pasteur, la Fac de médecine, d'autres doivent être menées avec le Centre Oscar Lambret, la clinique du Bois... Ces rencontres permettent de développer la connaissance de chacun, d'éviter de mener des projets concurrents et d'aider à améliorer l'accès aux soins de la population

Les CPTS (Communautés Professionnelles Territoriales de Santé) ont été créées par la loi n°2016-41 du 26 janvier 2016 de modernisation de notre système de santé. Les CPTS regroupent les professionnels de santé d'un même territoire qui souhaitent s'organiser, à leur initiative, autour d'un projet de santé pour répondre à des problématiques communes : organisation des soins non programmés, coordination ville-hôpital, attractivité médicale du territoire, coopération entre médecins et infirmiers pour le maintien à domicile.

Actuellement 3 CPTS existent actuellement sur le territoire lillois. Un travail spécifique est mené entre le CHU et les 3 CPTS afin d'améliorer les liens entre l'hôpital et les professionnels de la ville.

L'objectif à terme est de porter des mini-projets de territoire entre professionnels et associations.

## VI. Les orientations stratégiques du Plan Local de Promotion Santé

### Orientation 1 : Contribuer à une couverture santé pour tous

Les données de la CPAM montrent que les personnes couvertes par une complémentaire santé (de tout type) consultent davantage que les personnes ne disposant pas d'une telle couverture santé.

Ainsi en 2016 :

- 23% des personnes non couvertes ont eu recours à des analyses médicales contre 46% des personnes couvertes,
- 17% ont bénéficié de soins dentaires contre 40% des personnes avec complémentaire,
- 19% contre 37% s'agissant du recours à un auxiliaire médical,
- 6% contre 17% s'agissant des frais d'optique.

De plus, une étude récente de la Drees (2022) montre que les 20% les moins favorisés et les 10% les plus riches sont davantage aidés à l'acquisition d'une complémentaire santé que les autres tranches de population, notamment les 30% de la population se situant sous le revenu médian.

#### Pistes d'actions :

- *Maintenir et développer les actions « d'aller vers » les publics les plus éloignés et les « invisibles » afin de les accompagner dans l'ouverture de leurs droits*
- *Inform er sur une mutuelle solidaire*
- *Développer la communication vers les structures d'accompagnement des personnes en difficulté*

**Orientation 2 : Développer les actions de promotion de la santé en proximité et favoriser la participation des habitants sur les campagnes nationales et locales de prévention santé**

A titre d'exemple, la baisse des dépistages des cancers du sein s'est accélérée avec la pandémie. En 2020, 43% des femmes invitées à se faire dépister l'ont fait, soit 10% de moins qu'il y a dix ans. Rappelons que l'on constate une baisse d'environ 15% de la mortalité chez les femmes dépistées.

Pistes d'actions :

- Développer et renforcer les actions de dépistage pour les adultes dans les quartiers
- Développer et renforcer les actions de prévention et de promotion de la santé à destination des jeunes et des étudiants, notamment à travers le déploiement d'un appel à projet spécifique en direction de ce public
- Intensifier les dépistages précoces dans les établissements scolaires
- Communiquer plus efficacement sur le calendrier des journées et semaines nationales et internationales
- Mettre en place des stands de sensibilisation contre les addictions lors de différents événements
- Développer des actions sur les territoires, en proximité, autour des axes centraux « Alimentation saine, activité physique et consommation raisonnée de l'alcool et du tabac »
- Repenser les actions de prévention santé en « parcours de santé »

**Orientation 3 : Promouvoir les dynamiques locales autour de l'éducation à l'alimentation variée, saine et durable**

La sensibilisation des populations sur l'alimentation revêt deux axes :

- La prévention du surpoids et de l'obésité (le « bien » manger)
- La promotion de l'alimentation saine et durable (le « mieux » manger)

Il importera, dans le cadre du Plan Local de Santé, d'être attentif à ces deux orientations complémentaires.

Pistes d'actions :

- Développer les actions de prévention du surpoids et de l'obésité dans les quartiers
- Développer et accompagner l'utilisation des jardins partagés
- Accompagner le projet de ferme urbaine dans le quartier de Faubourg de Béthune
- Favoriser la démocratie alimentaire et rendre accessible une alimentation durable pour tous » (Objectif opérationnel de la Délibération Cadre – Lomme en Transition)
- Développer le projet des « écoles en transitions » et de travailler « l'éveil du goût » : réapprendre le goût des aliments bruts, manger/cuisiner plus sainement etc.
- Développer des actions pour modifier les comportements dès le plus jeune âge (parcours santé adapté à chaque âge sur le temps périscolaire et scolaire).
- Travailler sur les courses pour les petits budgets, valoriser les produits locaux et les marchés
- Donner envie de cuisiner, apprendre à cuisiner les restes
- Poursuivre le projet BRUT porté par la ferme éducative et la démocratie participative à Lomme : parcours de découverte des produits alimentaires à l'état brut (fruits et légumes) pour encourager à manger local, sain et « brut ».
- Finaliser la création de la Maison de l'Alimentation Durable à Lomme

**Orientation 4 : Favoriser la continuité dans le parcours santé au travers du partenariat Ville  
- Communautés Professionnelles Territoriales de Santé - Secteur Hospitalier**

Pistes d'actions :

- *Construire l'articulation commune sur des actions de prévention jusqu'aux soins*
- *Mobiliser des créneaux de rendez-vous avec les hôpitaux, s'agissant des spécialités en tension en médecine de ville (ex : Bus du Cœur)*
- *Travailler sur l'interconnaissance entre professionnels*
- *Mutualiser les outils de mobilisation des publics sur les actions de prévention, dépistage de chacun des partenaires*
- *Développer le partenariat avec le service universitaire de médecine préventive (SUMPPS, Campus Moulins, Campus Santé) et All Santé, afin de faciliter l'accès aux soins vers les libéraux pour les étudiants*
- *Développer des réunions d'information grand public et de formations vers les professionnels*
- *Soutenir la création de maison de santé pluridisciplinaire*
- *Travailler avec les CPTS et universités pour maintenir les étudiants en médecine sur le territoire LHL*
- *Développer les partenariats Ville/Centres de Santé (ex : avec le centre l'Espoir, centre de santé polyvalent Espoir à Hellemmes pouvant accueillir pour des soins spécifiques des personnes porteuses de handicap (dentaire, gynécologique), Maison de santé dispersée de Moulins sur la prise en charge des personnes ayant peu de ressources ...)*

## Axe 3

### Promotion de la santé mentale et lutte contre les souffrances psychiques (Cf. orientation 2 du Programme Régional de Santé - ARS)

#### I. La définition, les enjeux

La santé mentale des Lilloises et des Lillois a été une préoccupation centrale, tant les situations de détresse chez les adultes mais aussi chez les adolescents et les enfants se sont accrues depuis le début de la pandémie. La question psychique apparaît dans ce sens comme une préoccupation croissante dans notre société.

Une étude Ipsos publiée fin janvier 2022 pour l'association Astrée, annonce que près de 18 % des personnes interrogées, soit 1 Français sur 5, affirment se sentir toujours ou souvent seules, contre 13 % en 2018. En outre, le sondage montre que 63 % des individus souffrant de solitude ont eu des pensées suicidaires. La comparaison des indicateurs de santé mentale, au niveau national, depuis la pandémie dresse un diagnostic alertant. Selon l'enquête CoviPrev de Santé publique France, 15 % des Français montrent des signes d'un état dépressif (Niveau élevé, + 5 points par rapport au niveau hors épidémie), 25 % des Français montrent des signes d'un état anxieux (Niveau très élevé, + 12 points par rapport au niveau hors épidémie).

A la lumière de ces constats et des réalités de territoire, il est aujourd'hui nécessaire de porter la question de la souffrance psychique auprès de l'intégralité des acteurs de notre territoire : les accompagner, les former.

#### II. Les dynamiques existantes

En 2011, la Ville a mis en place un Conseil Lillois de Santé Mentale (CLSM), avec comme objectifs de faciliter les partenariats et les co-constructions entre les acteurs, d'assurer la mobilisation des praticiens et des structures sanitaires, sociales et médico-sociales et d'ainsi fluidifier les parcours d'accompagnement des personnes concernées. Il suit également la feuille de route du Projet Territorial de Santé Mentale (PTSM), co-construite avec les professionnels spécialisés dans l'accompagnement des personnes ayant des troubles psychiques sur le territoire.

Ainsi, divers groupes de travail thématiques, réunissant de nombreux partenaires, ont permis de mettre en place des actions concrètes sur les questions d'habitat et de mal-logement, de parentalité, ou encore du lien addictions/santé mentale.

Dès 2017, la Ville de Lille a déployé des dispositifs d'écoute et d'accompagnement de la souffrance psychique au sein des mairies de quartier : les Espaces Ecoute Santé. Ils couvrent aujourd'hui les 10 quartiers de la Ville de Lille

Son action a été renforcée en 2021 par la co-construction du plan lillois de souffrance psychique, concerté avec 80 partenaires locaux (Psychiatres, psychologues, EPSM, CHU de Lille, Saint Vincent, directeurs d'écoles, animateurs de centre sociaux, centre de soins, associations partenaires des Pôles Ressources Santé...). La finalité de ce plan est d'apporter une réponse innovante, coordonnée et adaptée aux attentes et aux besoins des publics et des professionnels, sur les questions de souffrance psychique et de santé mentale.

Celui-ci vient notamment réaffirmer la nécessaire articulation des dispositifs de repérage et d'accompagnement de la souffrance psychique entre la Ville et l'hôpital.

A Hellemmes, des actions de déstigmatisation des souffrances mentales ont été menées, au travers notamment d'expositions proposées à la galerie Frontière et au CCAS d'Hellemmes. L'association Prisme propose un accompagnement aux adultes en difficulté psychique et un renforcement des compétences psychosociales des personnes afin de leur garantir un bien être. Cette action permet également de remettre en lien les usagers avec les structures de santé mentale.

L'AISSMC contribue à déstigmatiser la souffrance mentale via des ateliers "Mieux être" dans lesquels sont abordés, souvent par les pairs, les difficultés mentales et émotionnelles. L'association a également en gestion des appartements associatifs, pour lesquels un travailleur social du CCAS participe aux commissions d'attribution du logement.

Une convention entre le CCAS et Logipsy permet également un accompagnement dans le logement de personnes en souffrance

En 2022, une grande enquête en population générale a été organisée par le Centre Collaborateur de l'Organisation Mondiale de la Santé<sup>1</sup>. Les résultats de cette enquête seront publiés en 2023.

La ville de Lille s'articule avec les autres dispositifs couvrant le territoire sur cette thématique. Le Conseil de Santé Mentale Etudiants (CSME), qui s'intéresse aux 80 000 étudiants de l'Université (soit l'équivalent d'un secteur de psychiatrie), pour une population jeune qui nécessite un repérage précoce. Le CSME s'organise avec l'Université et l'Etablissement Public de Santé Mentale (EPSM) de l'agglomération lilloise, et peut compter sur une Equipe de Soins et d'Orientation de Psychiatrie pour Etudiants, le dispositif ESOPÉ.

### III. Les orientations stratégiques du Plan Local de Promotion Santé

L'action municipale en matière de santé mentale est riche des dynamiques portées dans le cadre du Conseil Local de Santé Mentale et de la concertation de 2021 qui a permis l'émergence du Plan de Souffrance Psychique.

---

<sup>1</sup> Centre Collaborateur de l'OMS : institut de recherche désigné par le directeur général de l'OMS pour mener des activités de soutien en faveur des programmes de l'organisation. Le CCOMS de Lille est missionné sur les questions de santé mentale.

### Orientation 1 : Promotion de la santé mentale et développement de la connaissance sur l'offre de soins en santé mentale

Selon l'enquête CoviPrev de Santé publique France, au niveau national, 11 % des Français ont eu des pensées suicidaires au cours de l'année (Niveau élevé, + 7 points par rapport au niveau hors épidémie).

Le public adolescent et jeune adulte est d'ailleurs fortement concerné par ces actions de prévention du risque suicidaire.

Ainsi, au-delà des SISM (Semaine d'Information en Santé Mentale), vecteur de communication et d'information sur la santé mentale, il importera de s'appuyer sur l'ensemble des leviers possibles afin d'aborder, avec ces publics souvent peu réceptifs, les questions de souffrances psychiques.

#### Pistes d'actions :

- *Organisation d'un évènement culturel à destination de la population jeune et étudiante sur la thématique « prévention de la souffrance psychique » à Lille et/ou de représentations théâtrales à Lomme*
- *Mise en œuvre des SISM en collaboration avec le Conseil de Santé Mentale des Etudiants (CSME)*
- *Développement de temps d'échanges et d'informations en santé mentale au sein des QPV, semaines santé, « Rendez-vous de la santé » ...*
- *Développement des compétences psychosociales des adolescents au travers des sessions de l'association Prisme (organiser dans les collèges)*

### Orientation 2 : Former les professionnels de première ligne à la santé mentale

Particulièrement sollicités depuis la crise sanitaire, les professionnels se déclarent souvent démunis dans les réponses à apporter à leur public en situation de mal-être et de fragilité psychique. Il importera dès lors de renforcer leur connaissance et leur pratique professionnelle en matière de santé mentale.

#### Pistes d'actions :

- *Former les ambassadeurs à la prévention de la souffrance psychique*
- *Créer un réseau de « sentinelles » : former des personnes au repérage, à l'écoute et à l'orientation des personnes en risque suicidaire*
- *Former les professionnels en contact direct avec le Public aux Premiers Secours en Santé Mentale (PSSM)*
- *Développer les formations en santé mentale à destination des agents de la Ville en première ligne avec les usagers (Accueil, CCAS, Mairies de Quartiers à Lille, Maison du Citoyen et des Solidarités à Lomme, Maison des Séniors lommeoise, Espaces séniors à Lille...)*
- *Grâce au dispositif EO#ADO sur le repérage précoce des signes d'émergence des pathologies psychiatriques, fortement en lien avec les partenaires sensibles de faire ce repérage (Education Nationale, médecins généralistes...) porté par l'EPSM, former les médecins libéraux aux spécificités des maladies psychiques chez l'adolescent (avec remise d'un livret détaillant ce sujet) sur le territoire Hellenmois*

**Orientation 3 : Fluidifier les parcours de soins en santé mentale : repérage précoce, orientation et accompagnement**

Le secteur de la santé mentale et de la psychiatrie est particulièrement touché par la problématique de la saturation de l'offre de santé. Il importe donc de conforter ou de développer toutes démarches visant à proposer des espaces « tampons », intermédiaires, en amont de la prise en charge.

Pistes d'actions :

- *Porter une réflexion commune avec les partenaires du CLSM sur un « guichet unique » facilitant l'orientation et les repérages des publics en souffrance*
- *Développer et promouvoir les espaces d'écoute et de soutien psychologique de première intention au sein de structures « neutres » tel que les Espaces Ecoute Santé en mairies de quartier (EES) et Point Ecoute Santé au sein des structures de proximité type centres sociaux et maisons de quartier (PES) sur l'ensemble du territoire*
- *Développer des solutions de type Espaces Ecoute Santé en direction spécifiquement de la jeunesse*
- *Pérenniser la commission des situations complexes du CLSM*
- *Développer les partenariats avec les CMP Lille-Lomme*

## Axe 4

### Promotion et développement du « Sport Santé »

(Cf. orientation 1 du Programme Régional de Santé - ARS)

#### I. La définition, les enjeux

Le sport santé recouvre la pratique d'activités physiques ou sportives qui contribue à la santé et au bien-être du pratiquant, conformément à la définition de la santé selon l'Organisation Mondiale de la Santé, en agissant sur les plans physique, psychologique et social.

L'encouragement de la pratique sportive, est au cœur des actions conduites par la ville pour rappeler à tous les bienfaits de l'activité physique.

L'activité physique est un facteur de santé à tous les âges. Elle réduit la mortalité et améliore la qualité de la vie, diminue l'anxiété et la dépression et prévient les principales pathologies chroniques (cancer, maladies cardiovasculaires, diabète, ostéoporose et maladies ostéoarticulaires)

Dans les pays développés, le manque d'activité physique représente la seconde cause de mortalité évitable après le tabagisme. Pratiquer l'équivalent de 30 minutes de marche rapide par jour pour un adulte réduirait le risque de mortalité d'environ 30%. Or selon l'Organisation Mondiale de la Santé, dans les pays développés, plus de la moitié des adultes ne pratiquent pas un exercice physique suffisant. La sédentarité serait responsable d'un décès sur dix.

En France, la sédentarité est la 4<sup>e</sup> cause de décès. 42 % des Français déclarent moins de 10 mn d'activité physique par semaine. Les adolescents en France font moins de sport que dans d'autres pays européens et anglo-saxons.

Faire de Lille, Lomme et Hellemmes des villes Sport Santé est par conséquent une ambition politique, sociale et sanitaire forte.

#### II. Les dynamiques existantes et l'offre sportive en ville

##### 2.1) Encourager la pratique sportive pour tous

Qu'elle soit régulière ou occasionnelle, libre ou encadrée, la pratique d'un sport présente de multiples atouts : bien-être physique et psychologique, détente, maintien en forme et en bonne santé.

Pour cela, le territoire Lille-Hellemmes-Lomme dispose de 171 équipements sportifs : 55 terrains de proximité, 12 terrains de football et 1 terrain de rugby, 39 salles multisports, 18 bouledromes, 14 complexes sportifs, 8 salles de sport de combat, 6 salles de musculation ou de gymnastique, 5 piscines, 4 skate-parcs, 3 parcours de santé, 2 palais des sports, 2 bowlings et 2 courts de tennis.

Afin de promouvoir la pratique sportive, la Ville favorise le développement de la pratique libre et met en œuvre plusieurs dispositifs sportifs. Les nombreux clubs présents sur le territoire lillois proposent également une large palette d'activités pour les sportifs de tous âges :

- Sport en clubs (plus de 180 associations sportives partenaires affiliées à l'OMS sur la Ville de Lille)
- Pratique libre avec équipements adaptés en conséquence
- Les « Dimanche de la liberté » : un boulevard est fermé à la circulation pour des activités physiques libres
- Aide à la licence : initié en 2015, la Ville a souhaité faciliter l'accès aux clubs sportifs lillois pour les enfants, en levant le frein économique à la pratique sportive. Ainsi en 2021, 2015 coupons ont été distribués chez 76 partenaires associatifs dans 30 pratiques sportives différentes, avec une prédominance des sports collectifs et d'arts martiaux. Une extension à destination des jeunes boursiers (18 ans max) et des familles est en cours.

## 2.2) Des parcours sport santé au cœur de la ville : les chemins de la forme

Depuis 2020, les chemins de la forme sont une solution pour encourager et faciliter la pratique d'activité physique (en particulier la marche, marche nordique, course à pied et renforcement musculaire) en alliant les aspects patrimoniaux et culturels.

Parcours intégrés à différentes zones existantes sur la voie publique afin de favoriser la pratique de la marche par exemple (détente ou « active ») et la découverte du patrimoine, les chemins de la forme ont pour objectif de démocratiser la pratique sportive à tous les publics (du simple amateur au sportif confirmé) et d'utiliser la ville entière comme un équipement sportif. En utilisant le matériel urbain, le public peut réaliser en effet une activité physique modérée ou intense selon son envie, besoin et/ou capacité.

A ce jour, 5 parcours (entre 5 et 8 kilomètres) sont proposés dans la ville.

## 2.3) Le développement du « sport santé » à destination des enfants (Projet Educatif Global 2022-2026)

L'activité physique et sportive participe d'une bonne santé globale. A travers le plan sport animé et porté par les éducateurs et animateurs sportifs municipaux, Lille – Hellemmes - Lomme développent ainsi un parcours sportif de l'enfant sur les temps scolaires et périscolaires.

La promotion de la pratique sportive passe notamment par :

- Des dispositifs spécifiques comme l'École du Sport à Lomme ou le Baby vélo à Hellemmes
- Des évènementiels à partager en famille comme la Journée de l'Olympisme
- Le développement des pratiques libres (Chemin de la forme spécifiquement conçu pour les enfants ; des terrains de jeux en accès libre sur l'espace public ...)
- L'encouragement à maîtriser le savoir-nager
- L'apprentissage du « savoir rouler », la mise à disposition de vélos aux écoles et accueils de loisirs.
- La pratique sportive est aussi l'occasion d'actions de prévention : les Parcours du cœur scolaires à l'initiative de la fédération française de cardiologie Nord Pas De Calais, les tests santé à Lomme ou encore l'opération Diagnoform menée à Fives.

A Lomme les actions sportives existantes sont les suivantes :

- Scolaire :

- Réforme des APS (savoir nager) : 2 séances par semaine en piscine pour les CM2 et CP dans l'objectif d'améliorer ou de renforcer l'apprentissage de la nage.
- Test santé (chaque enfant du CP au CM2 est testé sur plusieurs capacités physiques chaque année)
- Péri-scolaire :
  - Ecole du sport (une heure par semaine d'activité physique gratuite après l'école pour les enfants du CP au CM2)
  - Les parcours éducatifs sportifs Santé (un parcours éducatif regroupant les sujets de nutrition, sommeil, hygiène de vie et activités physiques)

En outre, des événements récurrents permettent de faire de la sensibilisation sur le sport santé et faire découvrir les offres sportives existantes :

- « Faites du sport - Fête du sport »
- « Téléthon sport handicap » : découverte du handicap sur 1 semaine pour les enfants

#### 2.4) Le sport adapté aux séniors

Les experts sont unanimes : à tout âge, sport et santé font bon ménage, une pratique régulière et bien adaptée, c'est une meilleure santé.

A Lille, de nombreuses activités sportives sont proposées aux seniors tout au long de l'année :

- Les séances d'aquagym
- Les ateliers sport des espaces seniors
- Les activités à domicile adaptées au vieillissement

De plus, de nombreuses associations proposent une activité sport santé au sein de leur structure.

A Lomme, dans le cadre du dispositif Bien Vieillir des ateliers de gym équilibre sont mis en place à destination des seniors. La Maison des Seniors a également mis en place, depuis 2019 des actions « bien-être/mieux être » comme des cycles de sophrologie. A cette activité, a été ajoutée l'eutonnie depuis 2021.

Enfin, à compter de 2023, des cycles de yoga adapté viennent compléter l'offre.

La mise en place de balades pédestres mensuelles confirme le besoin d'activité physique également. Le fait de faire ces balades accompagnées d'agents de la Maison des Seniors rassure et permet aux participants de créer et tisser de nouveaux liens sociaux.

### III. Les orientations stratégiques du Plan Local de Promotion Santé

#### **Orientation 1 : Améliorer la connaissance des habitants et des professionnels sur l'offre sportive du territoire LHL**

La méconnaissance de l'offre existante et le coût (supposé ou réel) d'une pratique physique et sportive représentent un frein important pour une partie de la population, il importe de mieux valoriser les actions développées.

##### Pistes d'actions :

- *Créer un annuaire des associations sportives lilloises et des activités physiques simples et non bruyantes sur les mobiliers urbains (bancs, barrières Croix Saint André, etc.)*
- *Informers les médecins de l'offre sportive lilloise et lommoise recommandable à leurs patients*
- *Créer une plaquette d'information à destination des professionnels sur les prises en charge des coûts liés à la pratique d'activités physiques ou sportives*
- *Développer une carte numérique avec les agrès sportifs sur LHL*
- *Développer l'information et la communication par typologie de personnes (âge, handicap) et d'activités sportives pour tous les canaux réseaux sociaux, associations sportives, portail ville, etc.*
- *Sensibiliser directement les collèges, lycées (notamment en leur demandant de mettre les informations concernant les différents modes d'accès aux équipements sportifs sur Pronote)*
- *Promouvoir le coupon sport à Hellemmes*

#### **Orientation 2 : Renforcer et développer les actions de promotion du sport-santé**

Il ressort des statistiques de l'OMS qu'un adulte sur quatre et quatre adolescents sur cinq ne pratique pas assez d'activité physique. À l'échelle mondiale, il serait possible d'éviter jusqu'à 5 millions de décès prématurés par an si la population était plus active.

##### Pistes d'actions :

- *Poursuivre le développement des activités sportives en milieu scolaire*
- *Poursuivre la mise en place des Chemins de la Forme et des balades vertes à vélo*
- *Poursuivre le soutien financier au démarrage d'actions sport santé dans les clubs sportifs et développer le projet label associatif sport santé*
- *Maintenir et développer les ateliers parents-enfants et le dispositif Sam Boug Santé (intervention sportive santé en famille) à Lomme*
- *Favoriser la marche au quotidien et le développement des ateliers et sessions « Remise en selle » à Lomme.*
- *Continuer à installer des agrès sportifs sur l'espace public et favoriser l'installation des agrès PMR.*
- *Mettre en place un groupe de travail sport santé avec les universitaires*
- *Investir le sport en pied d'immeuble et espace public (Gym douce, yoga) et proposer des stages « hors les murs » grâce au projet QPVI/ANCV (stage char à voile, accrobranche, rando-vélo, cure thermale...)*

**Orientation 3 : Permettre aux publics les plus fragilisés d'être acteurs de leur santé au travers du sport et des activités physiques**

Particulièrement ciblées, les personnes en précarité, les personnes âgées, les femmes isolées et personnes en souffrance psychique seront notre cœur de cible

Pistes d'actions :

- *Mettre en place une réflexion partagée avec les « Maisons Sport Santé » afin d'accueillir et d'orienter les personnes souhaitant pratiquer, développer ou reprendre une activité physique et sportive à des fins de santé, de bien-être, quel que soit leur âge, leur état de santé ou de fragilité sur le territoire*
- *Soutenir le développement du sport sur ordonnance sur le territoire, en s'appuyant sur la dynamique des ambassadeurs santé*
- *Développer des actions collectives autour du sport adapté pour les personnes en fragilité de santé (ex : ateliers motricité à l'accueil de jour Alzheimer de Lomme)*
- *Soutenir le développement d'un volet sport santé/sport famille à l'intention des personnes ne pouvant pas participer de manière intensive, lors de chaque évènement sportif lillois*
- *Expérimenter dans le cadre d'une recherche – action - évaluation sur des quartiers à plus haut taux de sédentarité (à partir de l'école mobilisation des parents dans le cadre de proposition de marches actives par exemple, utilisation de l'outil diagnoforms...)*

## Axe 5

# Développer les approches innovantes et transversales en matière de santé publique : Culture et Numérique

### I. La définition, les enjeux

Les politiques publiques en faveur de la santé en population générale ont parfois pour effet de profiter d'abord aux plus favorisés. Les groupes sociaux les mieux dotés en capital culturel et financier sont en effet les premiers à tirer profit des messages incitant à la prévention, ce qui a pour effet de creuser les inégalités sociales et territoriales de santé.

Il importe donc de proposer une nouvelle approche en matière de prévention santé, au travers de leviers diversifiés, tel que :

**La culture :** La culture influence la santé de diverses façons. C'est une richesse stimulante qui vise l'amélioration de la qualité de vie dans une perspective d'émancipation individuelle et collective, et ce d'autant plus qu'il s'agit de personnes vivant dans des contextes où les inégalités sociales se font particulièrement sentir.

**Le numérique :** Le secteur de la santé n'échappe pas à la numérisation de son activité. Avec le développement de la e-santé, la téléconsultation ou encore la montée en puissance des applications numériques liés au bien-être et à la santé, cette technologie doit pouvoir bénéficier aux citoyens et au système de santé, sans renforcer les inégalités sociales dues aux problématiques de fracture numérique.

### II. Les dynamiques et actions existantes

#### 2.1) La culture

Un rapport de l'OMS publié en 2011 révèle que la pratique d'activités culturelles est bénéfique pour la santé. L'OMS a identifié que les arts jouent un rôle majeur dans le cadre de la prévention des problèmes de santé, de la promotion de la santé, de sa prise en charge et celle du traitement des maladies tout au long de la vie.

Ainsi, Le Ministère des Solidarités et de la Santé et le Ministère de la Culture ont signé en 1999 la convention « Culture et Hôpital » dans l'objectif de conduire ensemble une politique commune d'accès à la culture pour tous les publics en milieu hospitalier pour :

- Favoriser l'accès du plus grand nombre aux pratiques culturelles et aux œuvres ;
- Promouvoir une politique de la santé qui prenne en compte toutes les dimensions de la personne ;
- Danser, peindre, chanter : les activités artistiques sont bénéfiques pour le corps et l'esprit. Le lien a été établi pour la première fois par l'Organisation Mondiale de la Santé (OMS) en 2019. L'art va jusqu'à aider les malades du cancer à supporter leurs traitements.

Lille est entrée dans le 21<sup>e</sup> siècle par la culture en incarnant l'esprit lillois festif, hospitalier et inclusif. Depuis les fêtes de Lille, l'imaginaire collectif des habitants se nourrit du lien social indéfectible qui a

permis de relever, avec créativité, les nombreux défis qui se sont imposés aux Lilloises et aux Lillois, au fil des années.

Pierre angulaire des politiques publiques de la Ville, la culture permet de transformer le territoire, de renouveler les manières de vivre et de se rencontrer. Ce dynamisme s'est traduit par de nombreux actes forts, tels que la réhabilitation des friches industrielles en nouveaux équipements culturels, la valorisation de la richesse de notre patrimoine et l'association de l'ensemble des habitants à l'effervescence artistique de Lille.

Cette approche transverse, inclusive et durable des politiques culturelles a permis de faire de Lille une ville incontournable dans les secteurs culturels et artistiques nationaux et européens.

Signataire depuis 2005 de l'Agenda 21 de la Culture, la Ville reconnaît le rôle stratégique de la culture dans le développement durable. Au fil des mandats, elle a initié de nombreuses politiques publiques et programmes ambitieux fondés sur l'inclusion et les valeurs partagées, afin de mener tous les publics et les professionnels du secteur vers la transition écologique et culture durable, qui nous concerne toutes et tous.

En matière de prévention santé, la culture est un vecteur qui a déjà porté ses fruits. Mobiliser les habitants autour de thèmes de santé est difficile. La découverte de lieux culturels comme les musées ou des visites du patrimoine de leur quartier est un prétexte pour aborder des questions de santé.

Ainsi, dans le cadre du projet « Parcours Culture et Santé », en partenariat avec la CPAM, des visites ludiques et originales sont organisées au sein de différents lieux culturels. Notamment le Palais des Beaux-Arts, il s'agit de découvrir des œuvres iconiques, tout en échangeant sur des thématiques « santé », en présence d'un conteur, de guides et de professionnels de la santé.

Ces visites permettent d'engager des actions santé comme par exemple, les bilans de santé proposés à l'issue de la visite du Musée de l'Institut Pasteur de Lille.

Plus spécifiquement, le Palais des Beaux-Arts propose depuis quelques années un parcours « santé et art-thérapie » : l'art-thérapie au musée, c'est combiner l'intérêt d'une sortie culturelle à son intérêt thérapeutique et sanitaire. L'intérêt de l'art-thérapie au musée est avant tout la programmation d'une sortie qui fait du bien, qui permet de se tourner vers l'extérieur, de voir et de penser à autre chose. Mais c'est aussi un temps pendant lequel on regarde des œuvres dont on s'imprègne et à partir desquelles on découvre de nouvelles techniques artistiques. La séance se déroule donc en deux temps : un temps pour s'imprégner des œuvres (choisies par séance et par projet) suivi d'un temps d'expérimentation d'une pratique artistique. Pour les participants, c'est un bon moment passé, un engagement dans un projet artistique qui permet de se changer les idées. L'art-thérapeute n'analyse pas les productions, chacun repart avec son œuvre en fin de séance. Ces productions réalisées témoignent du fait d'exister et d'être capable de créer, d'en être fier et d'avoir envie de continuer.

La Médiathèque « L'Odyssée » de Lomme a développé les actions suivantes :

- Création du fonds documentaire Bien-Etre
- Création du fonds Grandeur Nature et Ecocitoyen (mobilités douces...)
- Développement des fonds traditionnels documentaires Sport/Santé et alimentation
- Accueil d'ateliers cosmétiques bio (bien s'occuper de soi avec des produits sains)
- Accueil d'ateliers de la Cocotte sur l'alimentation et la santé par l'assiette
- Actions auprès des Seniors et publics empêchés (sorties bien-être déjà organisées dans le cadre des jeudis des seniors : sortie musée thématique)
- Collecte de protections périodiques et autres
- Ressources en ligne liées à la santé et au bien-être

Par ailleurs, dans le cadre du réseau français des Villes Santé OMS, dont la ville de Lille occupe la vice-présidence, un colloque « Arts, Santé et Culture » a été organisé en décembre 2022. Il a montré que plusieurs villes s'approprient le thème des Arts pour développement des projets d'accompagnement de publics différents : jeunes, familles, personnes âgées, personnes avec troubles psychiques...

## 2.2) Le numérique

En matière de numérique, les Villes de Lille et Lomme disposent de nombreux espaces numériques disponibles à la population, au sein des mairies de quartiers, centres sociaux, cyber espaces et espaces seniors... Ces espaces de proximité permettent à chaque usager, en accompagnement avec les travailleurs sociaux mais également nos partenaires de la CPAM, de se familiariser et de gagner en autonomie pour leurs démarches de santé.

Le projet Tempoform porté par le CHU de Lille permet aux personnes de plus de 50 ans, en répondant à un questionnaire via leur smartphone, d'identifier leur état de santé. Une consultation est possible, à la suite de laquelle une orientation vers une activité physique ou un suivi médical leur est proposé.

### III. Les orientations stratégiques du Plan Local de Promotion Santé

#### **Orientation 1 : Poursuivre la promotion de la Culture comme levier positif de la santé**

##### Pistes d'actions :

- *Promouvoir et rendre plus visibles les initiatives portées par les équipements culturels de la Ville, auprès des publics en fragilité*
- *Développer les parcours santé-culture*
- *Promouvoir des actions culturelles intergénérationnelles hors les murs à la rencontre des publics fragilisés*

#### **Orientation 2 : Promouvoir le numérique comme outil d'accès à la santé et accompagner les populations pour un numérique inclusif au service de la santé de tous**

La crise sanitaire et ses vagues de confinement ont bouleversé les usages du numérique en santé. Les acteurs publics et privés, utilisant le numérique pour l'accès aux soins mais aussi pour le volet prévention, sont présents sur le territoire.

##### Pistes d'actions :

- *Former les professionnels de première ligne sur l'accompagnement des publics en matière de numérique*
- *Sensibiliser la population sur les enjeux de l'e-santé*
- *Faire mieux connaître à la population les espaces numériques disponibles de la ville (mairies de quartiers, centres sociaux, cyber espaces, espaces seniors ...)*
- *Promouvoir la présence de conseiller numérique lors d'actions en faveur de la promotion de la santé*

## Axe 6

### Promotion du bien-être au travers d'actions en faveur de l'environnement

(Cf. orientation 1 du Programme Régional de Santé - ARS)

#### I. La définition, les enjeux

*« La santé se gagne ou se perd à la maison, à l'école, au travail, là où on vit »*

D'après l'OMS, l'environnement a un impact sur la santé, qui est déterminée par les facteurs physiques, chimiques, biologiques, sociaux, psychosociaux et esthétiques.

Si les villes n'ont pas de compétence santé en termes de soins et de prévention des maladies, l'OMS reconnaît cet échelon local comme le plus efficace pour lutter contre les inégalités sociales et promouvoir le bien-être et la bonne santé des habitants.

À travers leurs actions en matière de mobilité, d'aménagement, d'urbanisme, et d'habitat, les villes et leurs intercommunalités développent des politiques impactant directement ou indirectement les conditions de vie et donc l'aggravation ou la réduction des inégalités sociales et territoriales de santé.

Lille est une ville ancienne et compacte qui porte encore les stigmates sociaux et urbains de son passé industriel. L'histoire et la géographie ont légué à notre ville sa forme urbaine, sa densité, son identité à dominante minérale. La surface réduite de notre territoire (34 km<sup>2</sup> seulement) associée au nombre important d'habitants installés, ainsi que sa situation géographique non seulement au cœur d'une agglomération elle-même très peuplée (6 725 hab./km<sup>2</sup> sur Lille pour plus de 1 920 hab./km<sup>2</sup> pour la MEL) et très active, mais également au carrefour de multiples voies de transit, notamment de marchandises, sont autant de sources d'émissions de polluants atmosphériques et de bruit pour les habitants.

Les politiques municipales menées depuis plusieurs décennies s'attachent à répondre à ces enjeux environnementaux qui s'ajoutent aux enjeux sociaux décrits par ailleurs.

Succédant à d'autres initiatives en matière de développement durable et venant les renforcer, le Plan Lillois pour le Climat adopté en juin 2021 définit globalement et précisément la stratégie lilloise d'atténuation du changement climatique et d'adaptation. En d'autres termes, il inscrit l'ensemble des politiques publiques municipales qui sont mobilisées pour réduire l'impact sur le climat et préserver tant l'environnement que le bien-être des habitants. Articulant dix priorités (énergie, mobilité, aménagement, habitat, production et consommation, exemplarité de l'administration, air et santé environnementale, adaptation, gouvernance et moyens dédiés), il donne à voir la contribution de la ville de Lille tant aux objectifs généraux de la France et de l'Europe qu'à la transition vers une Métropole neutre en carbone, résiliente et solidaire.

## II. Les dynamiques existantes

### 2.1) Poursuivre des projets d'urbanisme favorables à l'amélioration du cadre de vie et à la santé

Du projet urbain défini en 2005 comme « un nouvel art de ville » aux grands projets actuels d'aménagement et de renouvellement urbain (cf. carte ci-dessous) en passant par les premières opérations de rénovation urbaine réalisées à Lille Sud, Moulins, Fives ou Wazemmes, la Ville de Lille prend depuis longtemps en compte ce qui correspond à un « urbanisme favorable à la santé » et qui revient, conformément à la démarche globale de santé promue par l'OMS, à aborder les questions d'urbanisme et d'aménagement selon une approche systémique et positive de la santé au travers notamment du cadre de vie proposé aux habitants. C'est ainsi que sont travaillés à Lille la reconstruction de la ville sur elle-même, le réaménagement de tous les quartiers en de véritables morceaux de ville avec des modes de déplacement accessibles et durables, des espaces verts et publics de qualité, une offre de logements adaptée et abordable ...

Ces dynamiques concernent tous les projets d'aménagement, de construction et de rénovation, qu'ils soient portés par des acteurs publics ou privés.

#### A - Le Pacte Lille Bas-Carbone et la mobilisation des acteurs du territoire

En juin 2021, la Ville de Lille a formalisé ses intentions en matière d'urbanisme et de développement durable à travers un Pacte Lille Bas Carbone proposé à tous les professionnels de l'aménagement et de l'immobilier. Signé à ce jour par plus de 160 partenaires qui ont préalablement largement contribué à sa définition, ce Pacte comprend une centaine d'engagements opérationnels déclinés en six priorités (énergie, matériaux, nature, adaptation, mobilités, bien-être) qui sont toutes identifiées comme concourant à une meilleure qualité de vie et à une lutte plus efficace contre le dérèglement climatique. Ces engagements s'appliquent à tous les projets, tertiaires comme résidentiels, neufs comme existants, municipaux comme privés.

| Priorités  | Impacts directs et connexes  | Exemple d'action   |
|--|--|--|
|  Énergie et eau                               | directs : climat, confort thermique, qualité de l'air (infiltration de particules)<br>connexes : lutte contre la précarité, préservation de ressources   | Conception bioclimatique du bâtiment<br>Utilisation / production d'énergie renouvelable  |
|  Matériaux bas carbone et Économie circulaire | directs : climat, économie des ressources (impact sanitaire positif, réduction des déchets, connexes : économie sociale et solidaire (création d'emploi), qualité de l'air intérieur, biodiversité   | Recours aux matériaux locaux et biosourcés<br>Réemploi de matériaux<br>Gestion durable des déchets   |
|  Nature, Environnement et agriculture urbaine | directs : amélioration de la biodiversité, préservation des écosystèmes, gestion de l'eau<br>connexes : adaptation au changement climatique, qualité de l'air, bien-être, confort thermique, atténuation du bruit  | Diversification de la végétalisation<br>Préservation des arbres existants  |
|  Adaptation aux changements climatiques       | directs : climat, confort des/ées, lutte contre les inondations et risques (tempêtes, incendies) de l'eau<br>connexes : sobriété énergétique, gestion durable de l'eau (préservation des nappes), biodiversité, exposition au bruit, qualité de l'air, bien-être | Création d'îlots de verdure<br>Végétalisation des toitures terrasses<br>Conception de bâtiments confortables l'été   |
|  Mobilités durables                           | directs : climat, qualité de l'air, sobriété énergétique, exposition au bruit<br>connexes : qualité de vie, santé, confort   | Solutions alternatives de stationnement ou d'utilisation des véhicules ou vélos<br>Faciliter à usage (personnel) et partagé (fonctionnement) pour les mobilités douces |
|  Bien-être                                    | qualité de l'air, exposition au bruit, confort, convivialité, partage  | Mise en place de dispositifs de prévention de la nuisance bruit<br>Système et débits de ventilation adaptés<br>Conception de logements confortables                    |

#### B- La renaturation et le déploiement d'un maillage écologique et paysager

Sur le territoire lillois comme ailleurs, le changement climatique est en cours, avec des effets déjà constatés ou prévisibles comme la hausse des températures, l'intensification des vagues de chaleur ou encore l'augmentation des précipitations.

Pour offrir des îlots de fraîcheur et de nouveaux lieux de respiration, accroître la biodiversité et créer des puits de carbone, la Ville de Lille s'engage de manière générale à protéger et étendre sa trame verte en augmentant fortement la présence de la nature et du végétal, à proximité des espaces bâtis (jardins, murs, toits, balcons) et sur les espaces publics (rues, places, parcs et squares). Par l'application des exigences opérationnelles du Pacte Lille Bas-Carbone (priorités nature & adaptation) dans de très nombreux projets d'aménagement, de construction et de rénovation, ces enjeux sont mieux pris en compte.

Ils conduisent à améliorer le cadre de vie des habitants et usagers, mais également à favoriser le développement de liens sociaux et d'activités physiques (mobilité active, jeux...).

### C- Le développement des mobilités actives et durables

De longue date, la Ville de Lille conduit une politique de circulation visant à fluidifier et réduire le trafic et le transit automobile (boucles d'entrée dans la ville, ville à 30 km/h, régulation du stationnement...).

Elle contribue toujours activement à la définition et à la mise en œuvre concrète des politiques de mobilité de la MEL (plans successifs de déplacement, évolution des règles du plan local d'urbanisme, élaboration du schéma directeur des infrastructures de transports, nouvelle charte des espaces publics, gratuité progressive des transports en commun...)

A l'échelle municipale, diverses actions spécifiques sont ainsi menées pour favoriser les mobilités actives et durables :

- 77% des voiries lilloises sont en zone 30, 3% en zone de rencontre et 5% en aires piétonnes soit 85% de la voirie en zone de circulation apaisée.
- Piétonnisation pérenne du centre-ville le samedi et piétonnisations temporaires ou définitives d'autres secteurs.
- Installation de nombreuses box à vélos dans les quartiers et de deux stations de réparation, en accompagnement de la multiplication des voies cyclables décidées avec la MEL (141.7 km à ce jour) et des stations V'Lille.
- Aménagement de 17 rues scolaires qui concernent 23 écoles lilloises sans compter celles de Lomme et d'Hellemmes.
- Offre de parcs à vélo et trottinettes au sein des écoles primaires.
- Suivi des exigences opérationnelles liées à la priorité Mobilité du pacte Lille bas carbone (stationnement vélo, autopartage...).

### D – Des projets innovants et exemplaires au service de la santé

C'est de longue date que la Ville de Lille conçoit son développement en mettant l'urbanisme au service de tous les habitants, en visant la réduction des inégalités spatiales, sociales et environnementales. Les différents projets passés, en cours et à venir répondent concrètement à ces préoccupations. Certains sont particulièrement exemplaires et innovants et permettent de nourrir les orientations générales d'aménagement comme le Pacte Lille bas carbone.



## E – Améliorer l’habitat

La politique lilloise de l’habitat engagée depuis près de 20 ans vise à répondre aux besoins tant quantitatifs et qualitatifs des habitants, à réguler le marché immobilier et à réduire la précarité énergétique ainsi que l’empreinte écologique, notamment grâce aux services gratuits de la Maison de l’Habitat Durable qui accompagne les propriétaires et tous les occupants.

Concrètement, cette politique de l’habitat soutient :

- La production de logements neufs abordables, confortables et limitant les impacts sur la santé par le choix des matériaux, la performance énergétique et acoustique.
- La rénovation des logements existants et la lutte contre l’habitat insalubre et indécent. L’insalubrité et la promiscuité sont en effet autant d’éléments défavorables au bien-être. Un habitat dégradé peut provoquer ou accentuer de nombreuses pathologies, selon l’état du logement et l’utilisation qui en est faite (saturnisme lié aux peintures au plomb, maladies respiratoires liées à l’humidité, maladies infectieuses favorisées par des équipements sanitaires insuffisants, mal-être et troubles psychiques en cas de logements trop exigus ou sans ouverture vers l’extérieur, accidents domestiques accrus...).

De nombreuses opérations de démolition d’habitat vétustes, obsolètes ou insalubres ont été menées en parallèle de la construction de logements neufs. De même, lorsque cela a été ou est techniquement possible, la réhabilitation des logements anciens, sociaux ou privés, est accompagnée pour les propriétaires ou locataires par des aides financières de la MEL et de la Ville. Les différentes opérations menées (démolitions, reconstructions, constructions) ont permis la production de 23 000 logements neufs depuis 2008 et la rénovation également de 23 000 logements existants. Au cours du mandat 2014-2020, 11 350 logements ont ainsi été produits dont 49% de logements abordables (19% de logements locatifs sociaux et 20% d’autres logements abordables) et 11 000 logements anciens ont été rénovés. L’objectif pour le mandat 2020-2026 est de produire 8 000 logements neufs et d’en rénover 13 000 dont 3 500 sociaux.

### 2.2) Lutter contre les perturbateurs endocriniens et préserver la qualité de l’air (cf. délibération Ville de Lille N° 21/350 du 29 juin 2021)

#### A – Lutter contre les perturbateurs endocriniens

Les perturbateurs endocriniens sont des substances chimiques qui interfèrent avec le système endocrinien et engendrent des dysfonctionnements au niveau de la croissance des fonctions reproductrices, du développement ou encore du comportement de l’être humain. Ils sont considérés par l’OMS comme la cause majeure des maladies chroniques les plus communes (maladies cardiovasculaires, cancers, asthme, troubles de la reproduction, troubles du comportement, etc.).

Les études font apparaître une plus grande vulnérabilité des plus jeunes enfants et des femmes enceintes à ces composants que l’on retrouve dans certains plastiques, le mobilier ou encore les produits d’hygiène.

La Ville de Lille a déjà mené diverses actions visant à lutter contre les perturbateurs endocriniens :

- Le marché de produits ménagers interdit l’utilisation d’agents « CMR » (cancérogènes, mutagènes ou toxiques pour la reproduction)
- Depuis juin 2019, la restauration dans les crèches est garantie 100 % sans plastique au profit de contenants en verre et en inox. La vaisselle en plastique en école élémentaire a été complètement supprimée. Désormais, 50 % des conditionnements sont fabriqués en cellulose végétale et des

alternatives aux barquettes alimentaires en plastique sont à l'étude : un marché d'Aide à la Maitrise d'Ouvrage pour proposer un scénario de suppression des contenants en plastique a été lancé.

- La Ville de Lille a veillé à introduire dans les marchés publics des clauses spécifiques relatives à la qualité de l'air intérieur des bâtiments municipaux (mobilier, peinture, matériaux de construction etc.).
- L'utilisation des produits phytosanitaires a également été abandonnée dans la gestion des espaces verts depuis 2008 mais également :
  - o 2015 : signature de la charte régionale d'entretien des espaces publics pour la préservation de la ressource en eau et des milieux aquatiques
  - o 1<sup>er</sup> janvier 2016 : suppression progressive de tous les traitements phytosanitaires dans les cimetières
  - o 1<sup>er</sup> janvier 2018 : passage à 0% de produits phytosanitaires dans les cimetières.

Lille a confirmé son implication par la signature d'une charte de lutte contre les perturbateurs endocriniens le 20 septembre 2022. Ses engagements sont les suivants :

- Restreindre, puis à terme, éliminer l'usage des produits phytosanitaires et biocides qui contiennent des perturbateurs endocriniens ainsi que des substances classées comme cancérigènes, mutagènes et toxiques pour la reproduction sur leur territoire en accompagnant les particuliers
- Réduire l'exposition aux perturbateurs endocriniens dans l'alimentation en développant la consommation d'aliments locaux et en interdisant à terme l'usage de matériel pour cuisiner et chauffer comportant des perturbateurs endocriniens
- Favoriser l'information de la population, des professionnels de santé, des personnels des collectivités locales, des professionnels de la petite enfance, des acteurs économiques sur les perturbateurs endocriniens
- Mettre en place des critères d'éco-conditionnalité éliminant progressivement les perturbateurs endocriniens dans les périmètres de la Commande Publique
- Informer tous les ans les citoyens sur l'avancement des engagements pris car, par cet acte, la Ville de Lille consent à mener un plan d'action sur le long terme visant à éliminer les perturbateurs endocriniens.

#### B – Poursuivre la surveillance de la qualité de l'air intérieur dans les locaux municipaux

Dès 2013, la Ville de Lille s'est intéressée à la qualité de l'air dans ses écoles. De manière proactive et anticipée par rapport à la réglementation, elle a conduit le projet Scol'Air et investiguer les lieux d'accueil des enfants pour y connaître et gérer la qualité de l'air intérieur ainsi que pour y améliorer les pratiques municipales (constructions et achats municipaux, sensibilisation des différents partenaires éducatifs...). Forts de cette expérience et des capteurs déjà disponibles, la Ville de Lille a ainsi pu dans le cadre de la lutte contre la Covid-19 mener ses propres campagnes de mesures de CO<sub>2</sub> dans l'ensemble des restaurants scolaires puis équiper ces restaurants et l'ensemble des écoles de Lille de capteurs de CO<sub>2</sub>. Depuis, la qualité de l'air intérieur d'autres établissements municipaux (salles de sport, bibliothèque, piscines...) est étudiée, toujours avec l'optique du bien être des usagers.

A Lomme, les Maisons des Solidarités en partenariat avec l'Association pour la Prévention de la Pollution Atmosphérique sensibilisent et accompagnent un groupe d'habitants pour qu'ils deviennent des « ambassadeurs de la qualité de l'air ».

### C – Améliorer la qualité de l'air extérieur

En réponse à une lettre ouverte d'habitants, une conférence de consensus sur la qualité de l'air a été organisée en 2019 par la Ville de Lille sur le thème « Tous acteurs pour mieux respirer à Lille ». Celle-ci a permis à une cinquantaine de citoyens volontaires ou issus des instances participatives d'être formés sur la qualité de l'air, d'échanger avec les services municipaux et d'auditionner des experts sur les mesures déjà prises et à prendre pour améliorer la qualité de l'air puis d'émettre un avis circonstancié remis à Madame le Maire. Diverses propositions d'actions ont été prises en compte, intégrées dans le Plan Lillois pour le Climat et déclinées dans les différentes politiques municipales ou métropolitaines : plan 20000 arbres, création et réaménagement d'espaces verts, Pacte Lille Bas Carbone et plan local d'urbanisme, plans marche, vélo, mobilité et Schéma Directeur des Infrastructures de Transports (SDIT) en lien avec la MEL...

### D – Poursuivre les actions portant sur les sites et sols pollués

Le passé industriel récent de Lille lui a légué un environnement (eau, sol, air...) durablement marqué. Cette spécificité est prise en compte par la Ville de Lille qui œuvre de manière importante sur les sols pollués, tant dans les opérations qu'elle mène que dans les opérations qu'elle autorise. Les moyens mis en place par la municipalité pour traiter cette problématique sont conséquents au plan humain comme financier. Pour s'assurer d'un traitement efficace des pollutions sur les terrains et équipements municipaux, la Ville de Lille s'est dotée d'outils variés : systématisation des études de pollution des sols, réalisation d'un Système d'Information Géographique spécifique à la qualité des sols, développement de partenariats de recherche, veille scientifique... La Ville de Lille poursuit son action en réalisant ou en prescrivant des études qui donneront lieu à des adaptations des projets ou des travaux de dépollution dès lors que des sources de pollution seront rencontrées et cela d'autant plus que le recyclage des friches urbaines présente différentes opportunités de développement dont l'accueil d'espaces végétalisés.

### E – Lutter contre les pollutions industrielles

Depuis plusieurs années, la Ville de Lille réalise des études dans l'environnement proche de certaines activités industrielles généralement soumises à la réglementation ICPE. Dans ce cadre, elle interpelle ainsi le Préfet, autorité compétente dans le suivi des activités industrielles, sur sollicitation des riverains ou de sa propre initiative. Une surveillance accrue est prévue autour des activités industrielles les plus polluantes (fonderie d'aluminium notamment) afin de s'assurer que ces sites ne génèrent pas de risques sanitaires pour leur environnement.

### F – Maintenir le suivi des champs électromagnétiques sur le territoire lillois

Dès 2004, la Ville de Lille fut l'une des premières collectivités locales à mettre en œuvre une charte de téléphonie mobile avec les opérateurs afin d'encadrer le déploiement des réseaux de téléphonie mobile et de répondre aux interrogations citoyennes en matière sanitaire. Cette charte a connu plusieurs actualisations, avant d'intégrer, en 2014, la charte métropolitaine d'implantation des antennes relais. Le 20 mai 2021, dans le contexte du déploiement précipité de la 5G et de l'inquiétude citoyenne croissante, une déclaration commune a été élaborée puis signée à l'initiative de la Ville de Lille avec les opérateurs de téléphonie mobile afin de mieux cadrer le déploiement des antennes 5G mais aussi d'engager plusieurs autres actions en lien avec la santé et l'environnement (exposition de la population aux champs électromagnétiques (CEM), sobriété énergétique, économie circulaire etc.).

Chaque année, plusieurs campagnes de mesures de CEM sont commandées par la Ville de Lille auprès de l'ANFR. Elles permettent de connaître le niveau de CEM dans les habitations de particuliers, dans les lieux accessibles au public tels que les voies publiques et les établissements recevant du public

# Troisième partie : Une démarche de santé publique intégrée au cœur des politiques locales et nationales

La coordination en santé est décrite comme la collaboration entre plusieurs organisations dans laquelle les risques et les avantages sont partagés en vue d'un objectif commun.

A ce titre, la Ville de Lille œuvre, au côté de ses partenaires institutionnels, dans le cadre d'objectifs communs et concertés

## I. Les sept orientations de L'Agence Régionale de Santé

Le Projet Régional de Santé des Hauts-de-France de l'ARS est construit autour de sept orientations stratégiques qui visent à améliorer l'état de santé de la population et réduire les inégalités sociales et territoriales de santé.

Ces orientations, ainsi que les résultats attendus, sont définies dans le Cadre d'Orientation Stratégique. Elles sont déclinées dans le Schéma régional de santé en 23 objectifs qui seront mis en œuvre pendant la durée du schéma au travers de plans d'actions.

- Promouvoir un environnement favorable à la santé et agir sur les comportements dès le plus jeune âge
- Mobiliser les acteurs de la santé pour apporter des réponses aux ruptures dans les parcours de santé
- Garantir l'accès à la santé pour l'ensemble de la population, en s'appuyant sur les dynamiques issues des territoires, les innovations et le numérique
- Garantir l'efficacité et la qualité du système de santé
- Assurer la veille et la gestion des risques sanitaires
- Renforcer les synergies territoriales et prioriser les actions en fonction des spécificités territoriales
- Reconnaître l'utilisateur comme acteur du système de santé

## II. LA CPAM : lutter contre les inégalités de santé

Chaque année, l'Assurance Maladie remet aux ministres chargés de la santé et au Parlement un rapport sur l'évolution de ses charges et de ses produits. Ce document rassemblant analyses et propositions concrètes a pour objet d'éclairer la préparation du projet de loi de financement de la Sécurité sociale, et, plus largement, des politiques de santé, dans le cadre du renouvellement du Contrat d'Objectifs et de Gestion 2023-2027.

Au nombre de 30 cette année, les propositions « pour améliorer la qualité du système de santé et maîtriser les dépenses » interviennent dans un contexte particulier. Marquée par les suites de la crise sanitaire, mais aussi par les tensions qui touchent le système de santé depuis plusieurs mois, la 17<sup>e</sup> édition du rapport entend en tirer les enseignements pour l'avenir.

### Les 3 enjeux fondamentaux pour 2023

Alors que le système de santé français doit faire face à des urgences de très court terme, notamment en matière d'accès aux soins, comme à une nécessité de transformation sur le long terme, le rapport s'est tout particulièrement attaché à 3 enjeux fondamentaux :

- **La santé publique et la prévention.** La crise sanitaire en a fait la démonstration : l'Assurance Maladie est un acteur majeur des politiques de prévention et de santé publique. Son action doit donc faire progresser la vaccination, les dépistages organisés des cancers, mieux accompagner les populations aux besoins les plus importants, etc. ;
- **L'organisation des soins.** Les déserts médicaux, et notamment la difficulté d'accéder à un médecin traitant, constituent une problématique majeure. Le rapport fait donc une série de propositions pour libérer du temps médical et aider les acteurs dans la coordination des soins ;
- **Les enjeux financiers.** Proche, avant la crise, de l'équilibre financier, la branche maladie est désormais confrontée à un déficit inédit et durable. L'efficacité, la qualité, la pertinence des soins sont donc au cœur de la réflexion

Sur le territoire Lille-Douai, La CPAM mène une politique active en matière de prévention, permettant ainsi aux assurés d'effectuer, selon leur âge et leur état de santé, des bilans et dépistages réguliers dont l'objectif est de détecter de possibles maladies, mais aussi de prévenir d'éventuelles complications. Grâce à ses 2 centres d'examen de santé (Institut Pasteur à Lille et Centre d'examen de santé à Douai), la CPAM permet aux assurés, notamment les plus fragiles, de bénéficier d'un examen personnalisé intégralement pris en charge :

- 16% des assurés des Hauts-de-France sont affiliés à la CPAM de Lille-Douai.
- Chaque année, 12 000 assurés bénéficient d'un examen de santé gratuit.

La CPAM propose un dépistage gratuit pour 3 cancers qui ont la caractéristique de pouvoir être plus facilement soignés s'ils sont dépistés à un stade précoce :

- le cancer du sein (femmes à partir de 50 ans)
- le cancer colorectal (hommes et femmes à partir de 50 ans)
- le cancer du col de l'utérus (femmes à partir de 25 ans).

La CPAM s'investit également chaque année dans des actions et campagne de communication : mois sans tabac, vaccination contre la grippe mal de dos....

### III. La Région

Bien que la santé ne soit pas de compétence régionale, la Région Haut-de-France développe une politique santé comportant plusieurs objectifs :

- Renforcer l'observation et l'évaluation afin de disposer de données générales et territorialisées,
- Mettre l'accent sur la prévention,
- Réduire les inégalités d'accès à l'offre de soin.
- Accompagner l'innovation et la recherche
- Agir à l'échelle régionale avec un soutien renforcé aux territoires prioritaires.

La Région s'appuie sur des dispositifs déjà existants pour mettre sa politique santé en œuvre, tels que son partenariat avec l'Observatoire régional de la Santé et du Social, le soutien aux Espaces Ressources Cancer, l'aide à la démographie médicale et le développement de l'offre de soins dans les territoires prioritaires.

La Région et la prévention des jeunes en quelques chiffres :

- 243 lycées ont été dotés de matériels pour lutter contre le Sida
- 216 distributeurs de préservatifs ont été installés
- 250 000 préservatifs masculins et féminins ont été distribués
- 175 établissements ont été dotés de protections périodiques
- 15 Après-midi du Zapping organisés en 2020/2021

Pour répondre au mieux aux attentes et aux besoins des habitants des Hauts-de-France, la Région réactualise sa politique "Santé pour la période 2022-2028". En session plénière du 29 septembre 2022, elle a ainsi voté plusieurs mesures concrètes en matière de santé et de prévention. Les objectifs sont :

- ✓ Améliorer la qualité et les conditions de vie par la prévention et l'éducation pour la santé

Prévenir et éduquer sont des priorités régionales. Ces priorités porteront sur la prévention des maladies prégnantes en Région (cancer, maladies cardio-vasculaires, diabète, obésité, VIH/Sida et IST) et sur leurs causes directes (les différentes sources de pollution et les conditions de travail) en ciblant les populations les plus vulnérables au travers d'appels à projets thématiques.

Pour 2023, la Région souhaite poursuivre sa politique volontariste dans le champ de la santé en accompagnant des projets de prévention et de réduction des inégalités d'accès aux soins. Afin d'encourager les initiatives porteuses d'innovations dans ce domaine et adaptées à un public ciblé, elle lance ainsi, pour une enveloppe globale de 800 000 €, 3 appels à projets :

- Un appel à projets portant sur la prévention des maladies cardiovasculaires, du diabète et ciblant plus spécifiquement la problématique de l'obésité ;
- Un appel à projets portant sur la prévention des conduites addictives ;
- Un appel à projets portant sur la santé environnement en lien avec le plan santé environnement régional.

- ✓ Favoriser l'accès aux soins dans tous les territoires

Garantir une offre de soin au plus près des territoires : la Région s'y engage en agissant pour favoriser l'aménagement et l'équipement des maisons de santé pluri-professionnelles et des centres de santé en zones sous dotées. Il s'agit de rendre ces territoires attractifs en terme d'installation en développant une politique de soutien intégrée permettant d'apporter une aide clé en main à des médecins, paramédicaux et futurs professionnels de santé qui souhaitent s'installer.

- ✓ Promouvoir l'excellence et l'innovation en santé

L'actualité sanitaire nous a rappelé que le champ de la santé est un domaine en constante évolution et qu'il était important d'être réactif. Le sujet de l'expérimentation et de l'innovation est essentiel, tant dans les modalités de prévention que dans la prise en charge des patients. Un budget spécifique sera consacré pour accompagner des initiatives innovantes au travers d'un appel à projets "Recherche clinique dans les établissements de santé en région Hauts-de-France".

- ✓ Inciter les jeunes médecins à s'ancrer en Hauts-de-France

Afin de permettre à tous les habitants l'accès à une médecine hospitalière de pointe, la Région finance deux dispositifs : les assistants à temps partagé et les chefs de clinique régionaux. Objectif : inciter les jeunes médecins spécialistes à exercer dans les Hauts-de-France et notamment dans les centres hospitaliers périphériques.

#### IV. Le Département : chef de file de l'action sociale

Le Département du Nord est compétent en matière de santé à plusieurs titres :

- Protection Maternelle et Infantile (PMI).

- Prévention de la perte d'autonomie des personnes âgées,
- Au sein des Services de Prévention Santé :
  - o Lutte contre la tuberculose
  - o Prise en charge de la santé sexuelle : centre d'information, de dépistage et de diagnostic par les virus de l'immunodéficience humaine (VIH) et des hépatites virales et des infections sexuellement transmissibles,
  - o Vaccination des populations en situation de précarité en tant que Centre de vaccination,
  - o Promotion du dépistage du cancer, par délégation de l'Agence Régionale de Santé.
  - o Accompagnement médicosocial des populations en situation de précarité en appui aux Directions Territoriales de Prévention et d'Action Sociale (Allocataires du RSA, enfants et jeunes confiés à l'ASE et leurs parents, publics en perte d'autonomie).

Le Département, contribue à favoriser un environnement favorable au bien-être et à la santé des nordistes.

Dans sa délibération cadre du 25 mars 2019, le Département définit les orientations départementales en matière de santé pour les 5 prochaines années 2019-2023.

Il positionne la santé comme un levier fondamental pour :

- o L'autonomie à tous les âges de la vie,
- o La lutte contre les inégalités sociales et territoriales,
- o L'augmentation du recours à l'offre de prévention et de soins.

Cette délibération cadre s'inscrit dans la mise en œuvre du schéma des solidarités humaines selon la notion de parcours, l'accès aux droits et à la prévention.

## V. La coordination nationale : Lille, membre du Réseau français des Villes-Santé de l'OMS

À la fin des années 80, après avoir lancé le Programme Villes-Santé avec une dizaine de villes, l'OMS Europe a souhaité que, parallèlement, se développent des réseaux nationaux de Villes-Santé : Le Réseau français des Villes-Santé de l'OMS a été formellement créé en janvier 1990, à l'initiative de la Ville de Rennes.

L'objectif du Réseau français des Villes-Santé de l'OMS est de susciter une prise de conscience, de stimuler le débat en s'appuyant sur des informations fiables et surtout d'inciter à agir en santé à travers toutes les politiques publiques et à tous les échelons du territoire.

En 1997, la Ville de Lille a adhéré au Réseau français des Villes-Santé de l'OMS, puis a été élue en septembre 2015 au Conseil d'Administration.

La Ville de Lille dans le réseau Villes Santé OMS n'a cessé de s'investir. Ainsi, depuis mars 2021, elle en assure la vice-présidence nationale

Depuis 2022, la Ville de Lille co-pilote, avec la Ville de Poitiers le groupe de travail national « santé mentale ». Elle est reconnue, à ce titre pour la qualité de son action. Également, elle a lancé et porte le Réseau Régional des Villes-Santé de l'OMS Haut de France-Normandie.

# Quatrième partie : La conduite du Plan

La composition finale des différentes instances de suivi du Plan fera l'objet d'un règlement qui sera élaboré dans un second temps.

## I. Le pilotage

### 1.1) L'Assemblée Générale : le Conseil Local de Santé

Il sera composé de représentants réunis en trois collèges :

- le collège des acteurs institutionnels
  - o Elus et techniciens des Villes et CCAS de Lille, Lomme et Hellemmes
  - o Elus et techniciens du Conseil Régional
  - o Elus et techniciens du Conseil Départemental
  - o Préfète déléguée à l'Égalité des Chances et Délégué du Préfet
  - o Agence Régionale de Santé
  - o Caisse Primaire d'Assurance Maladie
  
- le collège des acteurs de la santé et du soin
  - o Représentants du Centre Hospitalier Universitaire, GHICL, Centre Oscar Lambret
  - o Représentants des trois CPTS
  - o Représentants de l'EPSM
  
- le collège des acteurs associatifs et de représentants d'habitants
  - o Référents des Pôles Ressources Santé
  - o Représentants des « Labos Santé »
  - o Représentants d'habitants (ambassadeurs, bénévoles...)

L'Assemblée Générale se réunira à minima une fois par an. A cette occasion, seront présentés le bilan de l'année écoulée et les objectifs de l'année à venir.

### 1.2 Le comité de pilotage

Le comité de pilotage sera composé des financeurs, actuels ou potentiels, ainsi que les autres acteurs et partenaires de la ville sur les questions de santé publique.

Le comité de pilotage aura pour missions de :

- Définir les orientations stratégiques et opérationnelles de la démarche
- Suivre les étapes du projet
- Suivre et valider les orientations stratégiques et financières
- Valider la programmation d'actions
- Valider et piloter la démarche d'évaluation

Il sera composé de représentants :

- de la Ville et du CCAS de Lille

- De la Ville et du CCAS de Lomme
- De la Ville et du CCAS de Hellemmes
- Des CPTS
- Du secteur hospitalier
- De l'ARS et de la Préfecture
- De la CPAM
- De la Région
- Du Département
- Des usagers

Le comité de pilotage se réunira 2 fois par an afin de valider les propositions opérationnelles des commissions thématiques et au besoin réorienter les objectifs du plan.

### 1.3 Les commissions thématiques

Les différentes commissions et groupes de travail auront pour mission de travailler la déclinaison des objectifs et perspectives en plan d'actions. Les notions d'accès à la culture et au numérique seront travaillées de manière transversale dans chacun de ces groupes.

Les commissions et groupes de travail déjà existantes (l'objectif ici de maintenir les dynamiques déjà enclenchées, tout en présentant les nouvelles orientations du PLSP et définir éventuellement de nouveaux axes d'intervention) : *liste non exhaustive*

- Le Conseil Lillois de Santé Mentale et ses groupes de travail autour de la parentalité, habitat et santé mentale, prévention des souffrances psychiques
- La Commission Addictions
- Le groupe « santé » du Conseil Lillois de la Jeunesse
- Les Pôles Ressources Santé

Les commissions à mettre en place : *liste non exhaustive*

- Les « labos santé » dans les quartiers non QPV
- La commission « Alimentation »
- La commission « Sport Santé – Sport pour tous »

## II. L'évaluation

Chaque année, et sur la base du plan d'actions défini par les groupes de travail et validé par le Comité de pilotage, la Ville de Lille organisera avec ses partenaires une « revue de projets ».

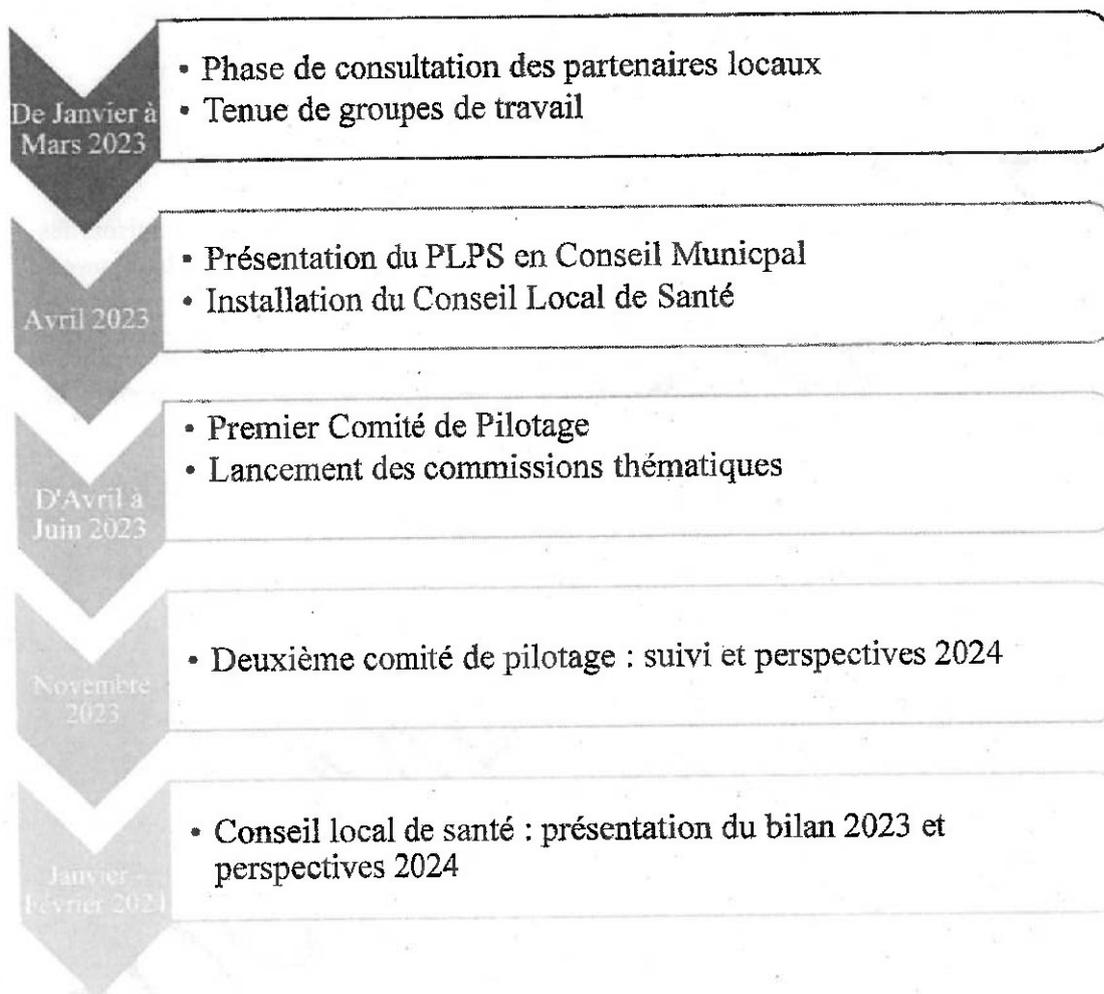
Cette revue annuelle de projet aura pour objectif de mesurer l'avancée réelle du PLPS, au regard des orientations identifiées, des engagements pris par chacun des financeurs, de l'équilibre des partenariats, et des éléments méthodologiques d'évaluation évoqués précédemment. Cette revue visera à garantir les bonnes conditions de mise en œuvre des objectifs et de déploiement des actions, mais aussi à déceler les freins et difficultés à résoudre, afin de définir en commun des actions correctives nécessaires.

Il s'agira donc avant tout d'un bilan, mais également d'un rendez-vous d'anticipation de la suite du projet pour en accélérer la mise en œuvre et en maximiser les résultats.

Ce bilan devra s'appuyer sur des indicateurs quantitatifs et qualitatifs, faisant participer les publics concernés. Il est proposé qu'il soit accompagné d'un outil d'évaluation qui permette de faire des liens de cause à effet : le diagramme logique d'impact (DLI).

Les universités déjà membres de notre réseau pourront nous accompagner dans cette démarche.

### III. Le calendrier



# Synthèse du Plan de Promotion Santé

(document de travail - NE PAS DIFFUSER)

| AXES |   | OBJECTIFS   |
|------|---|---|
| 1    | Renforcement de la Démocratie en Santé  | 1 Renforcer et développer le réseau d'acteurs sur l'ensemble du territoire  |
|      |   | 2 Soutenir et encourager les initiatives d'habitants pour une santé de proximité  |
|      |   | 3 Soutenir les initiatives associatives   |
| 2    | Développement des comportements favorables à la santé   | 1 Contribuer à une couverture santé pour tous   |
|      |   | 2 Développer les actions de promotion de la santé en proximité et favoriser la participation des habitants sur les campagnes nationales et locales de prévention santé      |
|      |   | 3 Promouvoir les dynamiques locales autour de l'éducation à l'alimentation variée, saine et durable   |
|      |   | 4 Favoriser la continuité dans le parcours santé au travers du partenariat Ville – CPTS - Secteur Hospitalier   |
| 3    | Promotion de la Santé Mentale et lutte contre les souffrances psychiques                                    | 1 Promouvoir la santé mentale et développer les connaissances sur l'offre de soins en santé mentale   |
|      |   | 2 Former les professionnels de première ligne à la santé mentale  |
|      |   | 3 Fluidifier les parcours de soins en santé mentale : repérage précoce, orientation et accompagnement   |
| 4    | Promotion et développement du « Sport Santé »   | 1 Améliorer la connaissance des habitants et des professionnels sur l'offre sportive locale   |
|      |   | 2 Renforcer et développer les actions de promotion du sport-santé   |
|      |   | 3 Permettre aux publics les plus fragilisés d'être acteurs de leur santé au travers du sport et des activités physiques   |
| 5    | Développement des approches innovantes et transversales en matière de santé publique : Culture et Numérique | 1 Promouvoir la Culture comme levier positif de la santé  |
|      |   | 2 Accompagner les populations pour un numérique inclusif au service de la santé de tous   |
| 6    | Promotion du bien-être au travers d'actions en faveur de l'environnement                                    | 1 Poursuivre des projets d'urbanisme favorables à l'amélioration du cadre de vie et à la santé  |
|      |   | 2 Développer des dynamiques coordonnées autour de la lutte contre les perturbateurs endocriniens et poursuivre le travail engagé sur la préservation de la qualité de l'air |